1989

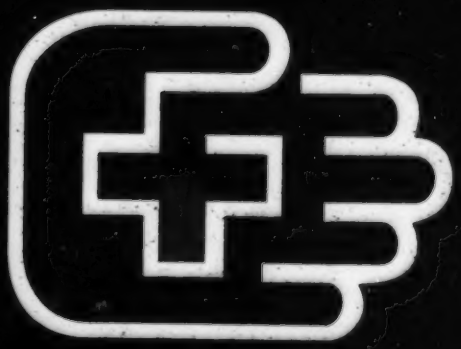

Rapport annuel

Ordre des infirmières
et infirmiers auxiliaires
du Québec

La mission

La fonction première de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec consiste à protéger le public en exerçant une surveillance de l'exercice de la profession par les membres. Par ailleurs, l'Ordre a pour mission de favoriser le développement professionnel des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec pour viser l'excellence dans l'exercice professionnel et tendre à une plus grande humanisation des soins.

À cet égard, il a pour responsabilités principales :

- de garantir le respect des normes et standards professionnels de haut niveau en conformité avec le Code de déontologie ;
- de participer au développement et au suivi des programmes de formation conduisant à l'obtention du titre d'infirmière auxiliaire et d'infirmier auxiliaire ;
- de contrôler l'exercice de la profession ;
- de s'assurer de la mise à jour et de la progression des connaissances professionnelles de ses membres.

L'Ordre exerce son rôle en complémentarité avec les autres intervenants du système de santé. Il contribue aussi à l'avancement de la profession des soins infirmiers.

Table des matières

4- Administrateurs du Bureau et personnel du siège social

5- Rapport du président

9- Rapport de la directrice générale et secrétaire

12- Rapport des activités du Bureau

14- Rapport des activités du comité administratif

15- Rapport des activités du comité d'inspection professionnelle

18- Rapport des activités du Bureau du syndic

19- Rapport des activités du comité de discipline

21- Rapport des activités du comité de révision des plaintes

22- Rapport des activités du comité de la formation des infirmières et infirmiers auxiliaires

23- Rapport des activités du comité de réflexion sur l'avenir de la profession

24- Rapport des activités des comités du Bureau
- comité de surveillance des finances
- comité du congrès
- comité d'orientation des revues

26- Rapport des activités des services professionnels
- Service de l'admission
- Service de la formation
- Service aux membres
- Service de la recherche
- Service des communications
- Service juridique

30- Rapport du trésorier

31- Rapport des vérificateurs

32- Bilan

33- État des résultats

34- État de l'évolution des soldes de fonds

35- Notes afférentes aux états financiers

36- Notes afférentes aux états financiers

37- Notes afférentes aux états financiers

38- Notes afférentes aux états financiers

39- Tableau des charges – Fonds d'administration

* *Le générique féminin est utilisé dans cette publication sans discrimination à l'égard du genre masculin et ce, dans l'unique but d'alléger le texte.*

100-04932/

Montréal, mai 1999

Monsieur Jean-Pierre Charbonneau
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous présenter, en votre qualité de président de l'Assemblée nationale, le rapport annuel de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec.

Ce document couvre la période comprise entre le 1er avril 1998 et le 31 mars 1999.

Recevez, Monsieur le Président, l'expression de ma considération très distinguée.

La ministre de la Justice
et responsable de l'application
des lois professionnelles,

Linda Goupil

Montréal, mai 1999

Madame Linda Goupil
Ministre de la Justice et responsable de l'application des lois professionnelles
Gouvernement du Québec

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de ministre de la Justice et responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec.

Cette publication couvre l'exercice financier du 1er avril 1998 au 31 mars 1999.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma considération très distinguée.

Le président,

Régis Paradis, inf. aux.

Montréal, mai 1999

Monsieur Jean-K. Samson
Président
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

En votre qualité de président de l'Office des professions du Québec, j'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec.

Ce document est un compte rendu des travaux effectués pendant la période comprise entre le 1er avril 1998 et le 31 mars 1999.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération très distinguée.

Le président,

Régis Paradis, inf. aux.

Administrateurs du Bureau et personnel du siège social

Président

Régis Paradis, *inf. aux.*

Administrateurs élus

Région du Bas Saint-Laurent, Gaspésie, Côte-Nord
Jacques Gaulin, *inf. aux.*

Région du Saguenay/Lac Saint-Jean
Lyne Maltais, *inf. aux.*

Région de Québec
Lucie Blais St-Cyr, *inf. aux.*
Jacqueline Deschênes, *inf. aux.*
Madeleine Dupuis, *inf. aux.*
Conrad Normand, *inf. aux.*

Région des Bois-Francs, La Mauricie
Pauline Harvey, *inf. aux.*
Michèle Rochefort, *inf. aux.*

Région des Cantons de l'Est
Sylvie Pépin, *inf. aux.*

Région de la Rive-Sud
Carmelle Champagne-Chagnon, *inf. aux.*

Région de Montréal
Manon Boisvert, *inf. aux.*
François Brady, *inf. aux.*
Nadia Colella, *inf. aux.* (depuis le 22 octobre 1998)
Mireille Corriveau, *inf. aux.*
Monique Lafleur, *inf. aux.* (jusqu'au 20 août 1998)
Christiane Pineault, *inf. aux.*
Lise Therrien, *inf. aux.*
Claire Thouin, *inf. aux.*

Région des Laurentides
Ronald Beaudet, *inf. aux.*

Région de l'Outaouais
Lyne Plante, *inf. aux.*

Région du Nord-Ouest, Nouveau-Québec
Suzanne Lafrenière, *inf. aux.*

Administrateurs nommés par l'Office des professions

Jean-Paul Bergeron
M^e^ Robert Bouchard (depuis le 27 janvier 1999)
Gisèle Gadbois
M^e^ Carole Gagné (jusqu'au 3 décembre 1998)
Antonio J. Mancini

Comité administratif

Régis Paradis, *inf. aux., président*
Conrad Normand, *inf. aux., vice-président*
François Brady, *inf. aux., trésorier*
Lyne Maltais, *inf. aux., administrateur*
Jean-Paul Bergeron, *administrateur nommé*
Dominique Aubertin, *secrétaire*

Personnel du siège social

Régis Paradis, *inf. aux., président*
Dominique Aubertin, *Adm. A., directrice générale et secrétaire*
Jo-Anne Beaulieu, *assistante bibliotechnicienne*
François Benoit, *coordonnateur de recherche*
Lise Bernier, *agente à la formation*
Andrée Bertrand, *secrétaire de direction*
Luc Bouchard, *inf. aux., syndic* (depuis le 4 janvier 1999)
Lise Cyr, *agente à l'admission*
Jerry Flowers, *opérateur en informatique*
Nicole Houle, *inf. aux., coordonnatrice du Service de l'inspection professionnelle*
Monique Larocque, *opératrice en informatique*
Pierrette Latendresse, *opératrice en informatique*
M^e^ Georges Ledoux, *avocat, Service juridique*
Micheline L'Écuyer, *directrice du Service de la formation et de l'admission*
Diane Levasseur, *directrice du Service aux membres*
Johanne Lévesque, *secrétaire-réceptionniste*
Marie-Ange Michaud, *inf. aux., coordonnatrice du Service de l'inspection professionnelle par intérim* (depuis le 4 janvier 1999)
Madeleine Pelletier, *directrice du Service des communications* (jusqu'au 17 juillet 1998)
Jeannine Robillard, *secrétaire du président et adjointe administrative* (jusqu'au 31 juillet 1998)
Manon Salvas, *secrétaire de direction*
Francine Saucier, *directrice du Service des communications* (depuis le 28 septembre 1998)
Jacques Sirois, *inf. aux., syndic adjoint*
Nathalie Vendette, *secrétaire à la présidence et à la direction générale*
Claude Viet, *responsable des opérations comptables*

Rapport du président

Au cours de l'année 1998-1999, l'Ordre a investi des efforts considérables afin de faire progresser le dossier de la révision du programme de formation des infirmières auxiliaires, dossier fondamental pour assurer le développement et l'avenir de la profession. Le présent rapport vous dresse le bilan des actions entreprises par l'Ordre en regard de son mandat, soit d'assurer la protection du public, et de sa mission, visant à favoriser le développement professionnel de ses membres.

Conformément à notre mandat, notre programme de surveillance générale a permis de rejoindre plus de 1 000 infirmières auxiliaires, dans toutes les régions du Québec et dans plusieurs secteurs d'activités. Ces visites de surveillance générale et le suivi de plans d'actions ont permis de vérifier la compétence de nos membres et ont contribué à l'amélioration de la qualité des soins.

L'Ordre a également offert plus de 100 sessions de formation continue à travers le Québec afin de répondre aux besoins de perfectionnement exprimés par les membres. Les besoins d'actualisation se faisant plus nombreux, le Service de la formation a poursuivi l'élaboration de documents de formation à distance. Le développement de ces outils se veut un appui concret à l'obligation déontologique des membres de mettre à jour leurs connaissances.

Enfin, l'année 1998-1999 a permis de constater une augmentation des demandes d'information de la part du public à l'égard du processus disciplinaire et du nombre de plaintes déposées au syndic. Le syndic, appuyé par le conseiller juridique, a traité avec toute la diligence requise l'ensemble des dossiers et plaintes qui lui a été soumis.

PROGRAMME DE FORMATION DES INFIRMIÈRES AUXILIAIRES

L'Ordre a mené, en 1997-1998, une série d'actions en collaboration avec les centrales syndicales représentant les infirmières auxiliaires afin de contrer la menace d'abolition du programme de formation des infirmières auxiliaires et, en conséquence, la profession.

Je me permets de rappeler ici les développements marquants de l'année 1998-1999 entourant ce dossier vital pour l'avenir de la profession.

Orientations ministérielles

Le 4 mars 1998, le ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Jean Rochon, et la ministre de l'Éducation, M^me^ Pauline Marois, ont fait connaître, par voie de communiqué de presse, leurs orientations relativement à la révision des programmes de formation en soins infirmiers, incluant le programme de formation des infirmières auxiliaires. Ils y confirmaient le maintien de notre programme de formation, en précisant que ses objectifs seraient substantiellement revus afin que les infirmières auxiliaires œuvrent principalement en soins de longue durée. Ils ajoutaient également que la révision du programme, en fonction de ces nouveaux objectifs, serait entreprise au cours de l'année et que le nouveau programme entrerait en vigueur en septembre 1999.

Immédiatement après l'annonce des orientations ministérielles, l'Ordre a réagi vivement en émettant un communiqué de presse à tous les médias du Québec. Pour l'OIIAQ, il était inacceptable que les orientations présentées limitent la formation à un seul secteur de soins. Nous faisions alors valoir l'importance d'une formation polyvalente, habilitant les futures infirmières auxiliaires à travailler dans tous les secteurs d'activités. Devant ces faits, l'Ordre et les syndicats poursuivaient leurs actions communes. Une deuxième manifestation à laquelle participaient plus de 3 000 infirmières auxiliaires s'est tenue à Montréal le 23 mai 1998.

Entre-temps, le 6 mai 1998, le ministère de la Santé et des Services sociaux précisait que le programme de formation *Santé, Assistance et Soins infirmiers* devait, non seulement permettre aux futurs membres d'acquérir des connaissances requises principalement en centres d'hébergement et de soins de longue durée, mais également mieux les préparer à exercer dans le contexte du virage ambulatoire.

Dans une lettre du mois de juillet adressée aux régies régionales, M^me^ Lise Denis, alors sous-ministre de la Santé et des Services sociaux, indiquait que le replacement des infirmières auxiliaires mises en disponibilité s'avérait une priorité. Elle précisait aussi que le replacement de ces professionnelles devait s'effectuer en conformité avec les orientations du ministère, notamment dans le secteur des soins à domicile. D'autre part, M^me^ Denis réitérait le fait que le programme de formation doit habiliter les futures infirmières auxiliaires à travailler principalement dans le secteur des soins de longue durée, mais aussi dans d'autres secteurs d'activités incluant celui des soins à domicile.

Présentation du projet de programme du ministère de l'Éducation du Québec

Suite à ces annonces, le 22 décembre dernier l'équipe de rédaction du ministère de l'Éducation présentait aux membres du Bureau de l'Ordre le projet de révision du programme SASI.

À notre grande satisfaction, il conservait une durée de 1 800 heures et la même répartition entre les notions théoriques et pratiques. De plus, le programme prévoyait une formation polyvalente et la transférabilité des compétences acquises.

Le projet de programme propose par ailleurs une meilleure intégration des éléments théoriques et pratiques pour l'ensemble des modules reliés à différents systèmes : système cardio-vasculaire, musculo-squelettique, digestif, etc. Un module pratique relié au milieu communautaire est aussi prévu. L'aménagement des différents modules met dorénavant l'accent sur les diverses clientèles avec lesquelles les futures infirmières auxiliaires seront appelées à travailler: clientèle en géronto-gériatrie, réadaptation physique, santé mentale, déficience intellectuelle, médecine et chirurgie.

Position de l'Ordre à l'égard du projet de programme

Même si nous accueillions alors favorablement ce projet, nous jugions opportun de demander au ministère de l'Éducation du Québec d'y apporter les modifications suivantes :

- le programme doit comporter un module concernant les soins mère/enfant ;
- les stages en chirurgie et en médecine doivent se faire dans des unités de chirurgie et de médecine en centre hospitalier de courte durée ;
- le stage en milieu communautaire ne doit pas se limiter uniquement à une clientèle en perte d'autonomie ;
- tous les actes compris dans le champ évocateur, article 37p) du Code des professions, de même que ceux délégués au Décret 1423-80 doivent être enseignés dans le cadre de la formation initiale.

Processus de validation

Le ministère de l'Éducation du Québec a poursuivi tout l'automne son processus de consultation relatif à la révision du programme de formation. Des représentants des employeurs, des commissions scolaires, des enseignants, d'associations patronales et syndicales, ainsi que des deux ordres professionnels concernés se sont alors rencontrés afin de prendre connaissance de ce projet et de transmettre leurs commentaires.

À la suite de ces échanges, le ministère de l'Éducation prévoyait procéder à la validation du programme pour la fin de l'année 1998, afin de l'implanter dès septembre 1999. Or, en décembre 1998, le ministère de l'Éducation n'était plus en mesure de fixer la date de validation du programme de formation.

Nous apprenions alors, par des représentants du ministère de l'Éducation, que les associations patronales souhaitaient reporter le processus de validation en invoquant des problèmes relatifs aux stages. Elles exigeaient préalablement le règlement des difficultés reliées à ceux-ci avant de poursuivre les discussions sur le projet de programme de formation.

À cet égard, les représentants de l'Ordre rencontraient à la mi-décembre le sous-ministre adjoint aux relations professionnelles du ministère de la Santé et des Services sociaux, M. Lionel Chouinard, qui confirmait les propos des représentants du ministère de l'Éducation. En termes clairs, les associations patronales indiquaient aux deux ministères qu'il fallait revoir complètement la nature des stages des programmes de formation en soins infirmiers, tant au niveau collégial que professionnel.

Rencontre avec le ministère de la Santé et des Services sociaux

Le 3 mars 1999, soit un an après le communiqué émis par le ministère de la Santé et des Services sociaux et le ministère de l'Éducation, nous étions convoqués par le MSSS à une rencontre en présence des représentants des associations d'employeurs. Le sous-ministre adjoint aux relations professionnelles, M. Lionel Chouinard, nous informait alors que le nouveau programme de formation SASI, dont l'implantation était prévue pour le mois de septembre 1999, serait orienté uniquement et exclusivement en soins de longue durée.

Moins d'une semaine plus tard, le Bureau de l'Ordre se réunissait et réitérait sa position sur le programme de formation : celui-ci devait être polyvalent pour habiliter les futures infirmières auxiliaires à œuvrer dans tous les secteurs de soins. Nous avons donc fait parvenir une lettre à M[me] Pauline Marois, ministre de la Santé et des Services sociaux, afin de l'informer de notre position et de solliciter une rencontre dans les plus brefs délais.

Validation du projet de programme SASI

Le 22 mars 1999, des représentants du ministère de l'Éducation du Québec nous indiquaient leur intention de maintenir un programme de formation le plus polyvalent possible. Cependant, ils nous confirmaient alors attendre des directives du ministère de la Santé et des Services sociaux. De plus, ils nous assuraient que l'Ordre serait consulté avant la validation officielle du programme à la fin du mois d'avril 1999. Enfin, ils nous confirmaient que le programme actuel serait reconduit en septembre prochain.

Les plus récentes informations obtenues auprès du ministère de l'Éducation, nous ont permis d'apprendre que la validation du programme est terminée et que ce dernier devrait être implanté à compter de janvier 2000. Ces informations nous ont par ailleurs été confirmées le 18 mai dernier lors d'une rencontre avec M[me] Pauline Marois, ministre de la Santé et des Services sociaux. Toutefois, la ministre nous affirmait qu'elle n'allait pas intervenir auprès des directions d'établissements de courte durée pour les obliger à recevoir des stagiaires de l'option SASI. De plus, elle nous indiquait qu'elle n'interviendrait pas auprès des directions de CLSC en faveur de l'intégration des infirmières auxiliaires.

Suite à cette rencontre avec la ministre de la Santé et des Services sociaux, le Bureau de l'Ordre a convenu de se réunir dans le cadre d'une séance extraordinaire, afin de décider des suites à donner au dossier de la formation des infirmières auxiliaires, plus particulièrement à l'égard des stages en médecine et en chirurgie. Vous serez ultérieurement informés de l'évolution de cet important dossier pour l'avenir de notre profession.

Représentations

Tournée des régies régionales de la santé et des services sociaux

Conformément aux actions prévues dans le plan stratégique de l'année 1998-1999, l'Ordre a effectué l'automne dernier une tournée de toutes les régies régionales de la santé et des services sociaux. Les directions des ressources humaines de ces instances ont été rencontrées afin de discuter du développement professionnel des infirmières auxiliaires dans les différents secteurs de soins (courte durée, longue durée, CLSC).

L'OIIAQ désirait, dans un premier temps, faire un bilan de la situation des infirmières auxiliaires mises en disponibilité dans les différentes régions du Québec et discuter avec les régies régionales de différentes solutions permettant une meilleure utilisation des infirmières auxiliaires.

Le secteur des soins de courte durée

Nous avons discuté du maintien des infirmières auxiliaires dans ce secteur et appris que les représentants des régies ne prévoient aucune croissance dans ce secteur. Ces rencontres nous ont néanmoins permis de confirmer que les postes actuellement occupés par les infirmières auxiliaires devraient être maintenus. Mais suite au départ d'infirmières auxiliaires, certains établissements envisagent de remplacer leurs postes par des postes d'infirmières, notamment dans les centres hospitaliers universitaires. Conséquemment, l'OIIAQ a manifesté son désaccord face à cette situation. Nous continuons de croire à la présence d'un nombre significatif d'infirmières auxiliaires en courte durée.

Le secteur des soins de longue durée

Pour ce qui est des CHSLD, les régies régionales ont indiqué que les infirmières auxiliaires détiennent encore une place importante dans ce secteur de soins. En accord avec cette analyse, nous avons spécifié qu'il fallait maintenir, voire accroître, le nombre d'infirmières auxiliaires qui œuvrent dans ce type d'établissement.

Les CLSC

L'important dossier de l'intégration des infirmières auxiliaires en CLSC a aussi été à l'ordre du jour.

Dans l'ensemble des régions du Québec, les CLSC ont connu une hausse de leur clientèle suite au virage ambulatoire et au vieillissement de la population. Les soins à domicile se révèlent un besoin de plus en plus grand pour la population. Cependant, les ressources financières et humaines sont nettement insuffisantes pour répondre à la demande. En dépit de ce qui a été annoncé, peu de postes ont donc été créés dans ce secteur. Les régies régionales doivent néanmoins effectuer des choix de développement relatifs aux types de services offerts par les CLSC.

Chacune de nos rencontres a donc été une occasion privilégiée pour discuter de l'évaluation concluante suite à l'intégration d'un nombre important d'infirmières auxiliaires dans la région Saguenay / Lac-Saint-Jean, ainsi que des projets pilotes d'intégration des infirmières auxiliaires dans la région de Québec et de Chaudière-Appalaches.

Le document de l'Ordre, *L'intégration des infirmières auxiliaires en CLSC, Guide à l'intention des gestionnaires*, a été présenté à chaque direction des ressources humaines. Il fait état d'expériences pilotes démontrant de façon unanime, non seulement la pertinence, mais également la rentabilité et l'utilité des infirmières auxiliaires dans le secteur des soins à domicile.

Nous avons rappelé aux régies régionales que pour l'Ordre, la protection du public nécessite le recours à des professionnelles de la santé, telles que les infirmières auxiliaires, et une utilisation accrue de celles-ci dans le secteur des soins à domicile. Nous avons souligné aux régies régionales que l'utilisation de l'auxiliaire familiale en CLSC doit se faire en respectant les lois et règlements qui ne permettent pas à cette dernière de dispenser des soins infirmiers.

Programme de recyclage des infirmières auxiliaires

Lors de ces rencontres, l'Ordre a aussi abordé les divers programmes de recyclage mis sur pied à l'intention des infirmières auxiliaires qui n'ont pas encore été réaffectées. Partageant notre avis sur cette question, la plupart des régies régionales croient qu'il est trop coûteux d'offrir systématiquement des programmes de recyclage aux infirmières auxiliaires en vue de leur permettre d'acquérir un statut d'infirmière. Dans le même ordre d'idées, nous avons fait valoir l'avantage d'initier des projets de formation en cours d'emploi. Ces programmes de formation permettent de pouvoir compter sur une main-d'œuvre toujours qualifiée et ce, à des coûts moins élevés que le recyclage.

Par ailleurs, nous avons souligné aux régies régionales l'importance de former les infirmières auxiliaires aux principaux logiciels informatiques utilisés dans le réseau de la santé.

Présence des infirmières auxiliaires en CLSC

Les projets pilotes de la Régie régionale Chaudière-Appalaches

En 1998, la Régie régionale Chaudière-Appalaches a procédé à des projets pilotes d'intégration d'infirmières auxiliaires dans cinq CLSC. La régie a cherché à identifier précisément la pertinence, la faisabilité et les conditions qui faciliteraient l'intégration de ces professionnelles.

La qualité de ce projet et des personnes qui en ont coordonné l'exécution, de même que la rigueur de l'analyse en font un instrument très utile, non seulement au plan régional, mais également pour toutes les régions du Québec.

À l'aide d'une méthodologie rigoureuse et d'un processus consultatif qui a impliqué des représentants de l'ensemble des intervenants sur la question, la régie dégage essentiellement cinq constats :

1. six visites sur dix peuvent être partagées entre infirmières et infirmières auxiliaires;
2. aucun besoin de formation supplémentaire n'a été identifié pour les infirmières auxiliaires puisque les soins assumés faisaient déjà partie de leur champ de compétence;
3. la satisfaction des usagers ayant reçu des services d'infirmières auxiliaires est aussi élevée que celle des usagers qui avaient fait appel aux services des infirmières;
4. l'intégration des infirmières auxiliaires est réalisable, puisque le champ de pratique de celles-ci correspond aux soins dispensés par les équipes de maintien à domicile. De plus, elles peuvent assumer ces soins de façon autonome au domicile des usagers;
5. enfin, l'intégration des infirmières auxiliaires en CLSC est pertinente, car elle améliore l'efficience des services rendus en dégageant des ressources plus spécialisées pour des activités qui correspondent à leurs compétences spécifiques.

Un guide portant sur l'intégration des infirmières auxiliaires en CLSC

Afin de faciliter le travail des intervenants, le Service de recherche de l'Ordre a publié, en 1998, un document intitulé *L'intégration des infirmières auxiliaires en soins à domicile, Guide à l'intention des gestionnaires en CLSC*. L'Ordre y présente un bilan des études réalisées sur l'intégration des infirmières auxiliaires en soins à domicile au CLSC de la Jacques-Cartier et dans les CLSC des régies régionales du Saguenay / Lac-Saint-Jean en 1997, et de Chaudières-Appalaches en 1998.

Ce guide constitue un véritable coffre à outils pour les gestionnaires des CLSC confrontés à une demande croissante dans le secteur des soins à domicile suite au virage ambulatoire, à la reconfiguration du réseau et au vieillissement de la population. Il peut aider à aplanir les écueils inhérents à l'introduction de tout nouveau titre d'emploi et ainsi contribuer à une intégration rapide et harmonieuse des infirmières auxiliaires en CLSC.

À l'heure où le développement des services en soins à domicile s'impose, l'intégration d'un groupe qui possède une vaste expérience en soins infirmiers et qui a fait la preuve qu'il peut répondre aux besoins des usagers, s'avère une solution novatrice et judicieuse.

Opérations de presse et promotion

La crise dans les urgences

L'OIIAQ est intervenu lors de la crise des urgences, en février dernier, en émettant un communiqué de presse. Commentant les mesures proposées par la ministre de la Santé et des Services sociaux, M^me^ Pauline Marois, pour régler la situation des urgences, l'Ordre a alors souligné le fait qu'elles ne pourraient être efficaces qu'à la condition que l'organisation du travail soit revue dans son ensemble. Selon nous, les mesures proposées devaient prévoir une utilisation maximale des ressources y compris des infirmières auxiliaires. À ce sujet, nous avons insisté sur le fait qu'une plus grande utilisation de ces dernières en CLSC et en soins de courte et de longue durées permettrait de dégager des ressources au profit des urgences. Le communiqué a été repris dans plusieurs médias importants de la province tels que *Le Devoir*, *La Tribune* de Sherbrooke, *Le Soleil* de Québec et *Le Nouvelliste* de Trois-Rivières. Des entrevues ont été accordées à cette occasion.

Par ailleurs, rappelons la promotion de la profession d'infirmière auxiliaire dans les pages du *Cahier Professions* du journal *Le Devoir* l'automne dernier. De plus, le document réalisé par le Service de recherche de l'Ordre, *L'intégration des infirmières auxiliaires en soins à domicile, Guide à l'intention des gestionnaires des CLSC*, a fait l'objet d'une page publicitaire dans le magazine de l'Association des CLSC et des CHSLD en février 1999.

Tournée des CIIA

Les mois de février, mars et avril ont été pour moi, l'occasion, à titre de président de l'Ordre, d'effectuer une tournée provinciale des comités d'infirmières et infirmiers auxiliaires (CIIA). Nous tenions plus particulièrement à organiser cette activité puisque nous n'avions pu tenir ces rencontres l'an dernier, en raison de la crise qui affectait la profession.

Accompagné des administrateurs régionaux et de la directrice du Service aux membres, nous avons donc profité de cette occasion pour transmettre de l'information relative aux dossiers prioritaires de l'Ordre. Le dossier de la formation des infirmières auxiliaires et la tournée des régies régionales de la santé et des services sociaux réalisée l'automne dernier ont été les principaux sujets abordés.

De plus, une formation sur le mandat attribué aux CIIA en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux a été dispensée. Cette formation s'avérait essentielle pour les représentantes des comités, dont plusieurs avaient été nouvellement élues.

Pour l'Ordre, le soutien des membres des CIIA est primordial. Ces rencontres annuelles permettent aux représentantes des comités de développer des liens et de réaliser des échanges fructueux.

Mise à jour du système professionnel

La réflexion amorcée en 1997-1998 par les ordres professionnels, le Conseil interprofessionnel du Québec et l'Office des professions du Québec quant à une révision du système professionnel a connu une accalmie au cours de la dernière année. L'intention du ministre responsable de l'application des lois professionnelles de l'époque, M^e^ Serge Ménard, de créer un comité d'experts indépendant, responsable de concrétiser cette réforme, a été suspendue. L'arrivée d'un nouveau président de l'Office des professions et d'une nouvelle ministre responsable de l'application des lois professionnelles n'a pas permis de faire avancer ce projet. Ces derniers devraient faire connaître au cours des prochains mois, leur intention quant à la mise sur place d'un processus de révision du système professionnel.

Mot de remerciement

En terminant, je remercie tous les membres du Bureau de l'Ordre de même que les cadres et employés du siège social pour la qualité de leur implication durant cette année 1998-1999. Ce travail d'équipe s'est révélé indispensable au succès de toutes les actions entreprises durant cette période.

Enfin, je désire souligner plus spécifiquement la contribution de M^me^ Dominique Aubertin, directrice générale et secrétaire de l'Ordre de 1995 à 1999. M^me^ Aubertin quittait ses fonctions le 10 mai 1999 pour relever de nouveaux défis. Son professionnalisme, sa rigueur, de même que la disponibilité et l'engagement dont elle a toujours fait preuve, ont contribué à l'avancement de notre profession.

Le président,

Régis Paradis

Régis Paradis, inf. aux.

Rapport de la directrice générale et secrétaire

Le principal mandat de la directrice générale consiste à gérer efficacement l'organisation en fonction de sa mission de protection du public et des objectifs fixés par le Bureau. Au cours de l'année 1998-1999, plusieurs dossiers ont retenu l'attention de la direction générale, tant sur le plan administratif que professionnel.

Dossiers administratifs

Tel que prévu au plan d'action de la direction générale, le processus de révision des procédures de contrôle interne des activités du Service informatique a été complété. Le personnel de ce service dispose maintenant d'un cahier complet de procédures relatives au traitement de l'ensemble des activités qui y sont gérées.

L'Ordre a procédé au cours de l'année au recrutement de plusieurs membres du personnel, dont la directrice du Service des communications, ainsi que le syndic de l'Ordre. La structure de poste au sein de l'Ordre a été revue et a conduit à la réduction d'un poste et demi au sein du personnel d'encadrement. De plus, la direction générale a soumis au Bureau un projet de politique salariale du personnel cadre de l'Ordre.

Dossiers professionnels

En collaboration avec le coordonnateur de recherche, une politique technologique de l'Ordre a été présentée et adoptée par le Bureau. Cette politique s'articule autour de trois axes :

- la sensibilisation de nos membres à l'importance de prendre le virage technologique du réseau de la santé. À cet effet, le programme de formation continue 1999-2000 offrira des cours d'informatique et d'initiation à des logiciels cliniques ;
- une position écrite de l'Ordre quant aux obligations légales des infirmières auxiliaires qui utiliseront des logiciels cliniques ;
- la conception et l'implantation d'un site Web.

L'Ordre a retenu comme priorité pour l'année 1998-1999, l'implantation d'un site Web. Ce dernier se veut d'abord un outil d'information, mais aussi de promotion de la profession. Nous l'avons voulu dynamique, original et continuellement mis à jour afin de maintenir l'intérêt, non seulement des membres, mais aussi de la population en général et de nos partenaires du réseau de la santé.

Afin de se conformer au *Chapitre de la mobilité de la main-d'oeuvre*, contenu dans l'*Accord sur le commerce intérieur*, la direction générale a participé à des rencontres avec les registraires des autres provinces canadiennes. Ces rencontres visaient à définir les similitudes et les différences à l'égard des compétences des infirmières auxiliaires à travers le Canada. Cet exercice, qui se terminera dans les prochains mois, permettra par la suite de définir des ententes entre les provinces afin de faciliter la mobilité des infirmières auxiliaires à l'échelle nationale.

À titre de directrice générale, j'ai assisté le président dans les représentations de l'Ordre auprès des instances gouvernementales. Le projet de révision du programme de formation des infirmières auxiliaires et l'utilisation optimale de celles-ci dans le réseau de la santé ont été au cœur de ces représentations.

Aspects financiers

Les effets du programme de mise à la retraite proposé par le gouvernement en 1997 ont eu une incidence non négligeable sur le nombre de membres inscrits au Tableau pour l'année 1998-1999. Une diminution de 1 465 membres a réduit les revenus de l'Ordre de 222 000 $. Tous les services de l'Ordre ont revu leurs dépenses et exercé un contrôle serré afin de maintenir le même niveau d'activités et ce, tout en respectant les contraintes financières imposées. De plus, l'Ordre a dû effectuer des travaux majeurs de réparation du toit suite au verglas de l'hiver 1998 et procéder à l'achat d'équipement informatique afin de rendre nos systèmes d'information compatibles avec l'an 2000.
L'année financière terminée le 31 mars affiche un excédent des dépenses sur les revenus de 45 732 $.

Je vous invite à consulter les états financiers inclus au présent rapport, afin de connaître plus en détail la situation financière de l'Ordre.

Réglementation

En collaboration avec le Service juridique, un projet de règlement modifiant le Règlement sur les élections au Bureau de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec a été présenté et adopté par le Bureau. Les modifications apportées auront pour effet de simplifier la procédure liée à la réception des bulletins de vote.

D'autre part, le Bureau a mandaté la direction de l'Ordre afin d'élaborer différents scénarios permettant la révision du Règlement divisant le territoire du Québec en régions aux fins des élections au Bureau de l'OIIAQ. Cette révision vise principalement à redécouper le territoire en harmonie avec les régions administratives du Québec. Ce règlement devrait entrer en vigueur au cours des prochains mois.

Les défis reliés à la révision du programme de formation, à la reconnaissance et à l'utilisation optimale des infirmières auxiliaires dans le contexte du nouveau réseau de la santé ont également mobilisé le personnel de l'Ordre, ainsi que les différents membres de comités et du Bureau. Je tiens à souligner l'engagement et le professionnalisme qu'ils ont démontrés dans la poursuite des objectifs liés à notre mandat de protection du public et du développement de la profession.

Après plus de quatre ans à titre de directrice générale et secrétaire de l'Ordre, j'ai choisi de poursuivre ma carrière dans un autre milieu. Je tiens à remercier sincèrement tout le personnel, ainsi que le président de l'Ordre et les membres du Bureau pour la confiance et le soutien qu'ils m'ont apportés dans l'accomplissement de mes fonctions.

La directrice générale et secrétaire,

Dominique Aubertin

Dominique Aubertin, Adm. A.

Statistiques sur le tableau 1998-1999

À L'OUVERTURE DU TABLEAU EN DATE DU 1er AVRIL 1998

Nombre de permis 18 082
- infirmières auxiliaires 16 479
- infirmiers auxiliaires 1 603

Nombre de nouveaux permis délivrés en cours d'année 448
Nombre de radiations 2 685
Nombre de réinscriptions 770

Nombre total de membres inscrits au 31 mars 1999 ..... 16 617
- infirmières auxiliaires 15 197
- infirmiers auxiliaires 420

COTISATION ANNUELLE

Le montant de la cotisation annuelle est de 165,30 $ et couvre la période du 1er avril au 31 mars de chaque année.

RÉPARTITION DES MEMBRES SELON LES RÉGIONS ÉLECTORALES

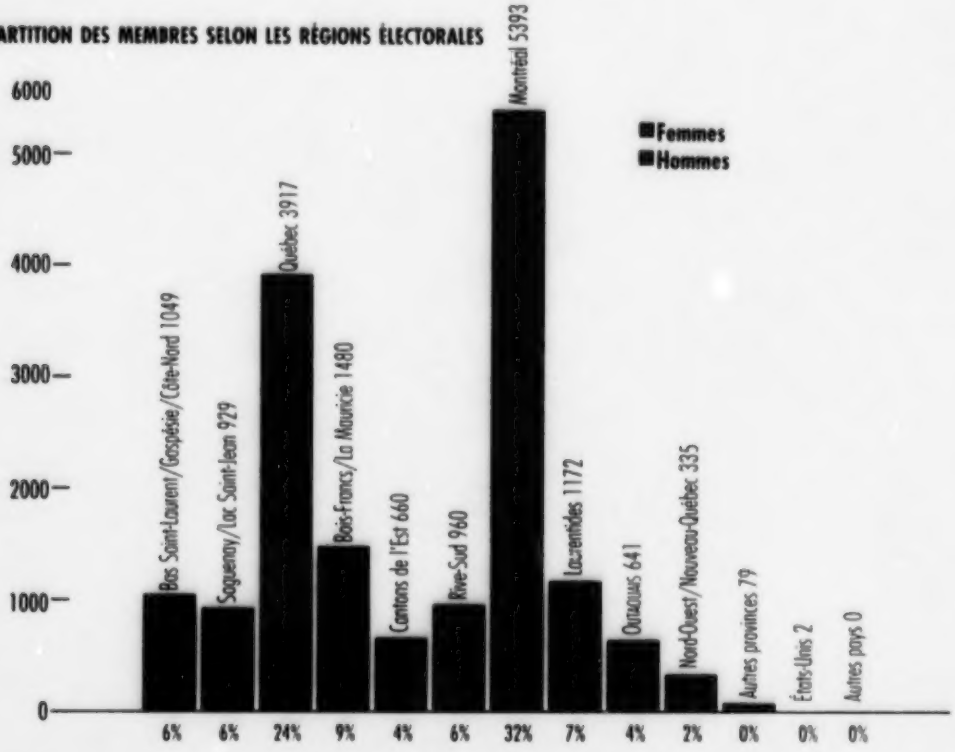

RÉPARTITION DES MEMBRES PAR SECTEURS D'ACTIVITÉS

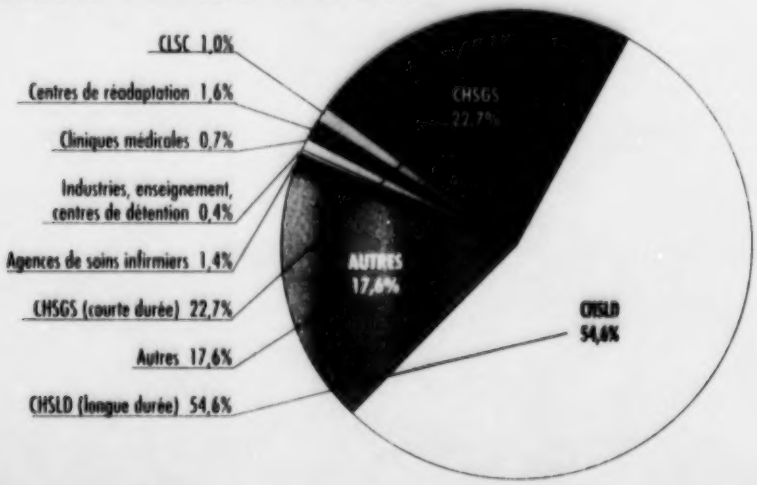

Rapport des activités du Bureau

Le Bureau a tenu au cours de l'année 1998-1999 six réunions régulières et trois réunions extraordinaires.

Les administrateurs ont notamment :

Dossiers administratifs

- adopté le calendrier des réunions du Bureau pour l'année 1999-2000 ;
- proposé de reconduire le mandat de la firme PSB pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1999 ;
- autorisé la directrice générale à entreprendre les démarches afin de procéder à la réparation du toit de l'édifice ;
- proposé de modifier le poste du syndic de cinq jours à trois jours semaine ;
- adopté le plan d'action 1998-1999 ;
- accepté de transformer le poste de secrétaire à la présidence et d'adjointe administrative afin qu'il devienne un poste de secrétaire à la présidence et à la direction générale ;
- adopté une politique salariale pour le personnel cadre ;
- autorisé le président à entamer le processus de remplacement de la directrice générale et secrétaire.

Dossiers à caractère financier

- adopté les états financiers vérifiés pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1998 ;
- adopté les recommandations de la firme de vérification externe pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1998 ;
- adopté les prévisions budgétaires pour l'année 1999-2000 ;
- accepté la proposition de la compagnie La Capitale visant à assurer l'autofinancement de la prime de l'assurance de la responsabilité professionnelle à compter du 1er avril 1999 ;
- accepté d'annuler l'inscription de l'Ordre à la TPS et la TVQ ;
- autorisé la directrice générale à procéder à l'achat d'équipement informatique afin d'assurer la compatibilité des systèmes d'information avec l'an 2000.

Nominations

- procédé à la nomination :
  - de M[me] Gisèle Gadbois et M[e] Carole Gagné au comité de révision des plaintes pour un mandat de deux ans ;
  - des enquêteurs et des membres du comité d'inspection professionnelle pour un mandat de deux ans ;
  - de M[me] Micheline Trudeau au comité de discipline pour un mandat de deux ans ;
  - d'un syndic ad hoc afin de procéder à une enquête relativement à la conduite professionnelle d'un membre ;
  - de trois membres du comité d'étude des équivalences pour un mandat de deux ans ;
  - de M[me] Nicole Houle à titre de déléguée principale au Conseil québécois d'agrément et Diane Levasseur à titre de substitut et ce, pour une période de deux ans ;
  - de M[me] Nathalie Vendette au poste de secrétaire à la présidence et la direction générale ;
  - de M[me] Francine Saucier à titre de directrice du Service des communications ;
  - de M. Luc Bouchard titre de syndic de l'Ordre ;
  - de M[me] Marie-Ange Michaud à titre de coordonnatrice du Service de l'inspection professionnelle et secrétaire du comité d'inspection professionnelle par intérim.

Dossiers professionnels

- adopté le plan stratégique pour l'année 1998-1999 ;
- adopté le programme de formation continue pour l'année 1998-1999 ;
- adopté le document *Commentaires et recommandations de l'Ordre sur le projet de révision du programme de formation des infirmières auxiliaires* ;
- proposé que le comité de réflexion sur l'avenir de la profession analyse et détermine des orientations relatives aux relations de l'Ordre avec les CIIA ;
- adopté une position concernant la reconnaissance professionnelle des sages-femmes en ordre professionnel ;
- adopté un projet de politique technologique de l'Ordre ;
- autorisé l'implantation d'un site Web.

Élections

- procédé à l'élection des membres du comité administratif, du comité de surveillance des finances et du comité de congrès ;
- proposé que l'entrée en fonction des membres du comité administratif et des autres membres de comités ne survienne qu'à la clôture de l'assemblée générale annuelle.

Réglementation

- proposé d'adopter, tel que soumis, le règlement modifiant le Règlement sur les élections au Bureau de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec ;
- mandaté la direction de l'Ordre afin d'élaborer différents scénarios permettant la révision du Règlement divisant le territoire du Québec en régions aux fins des élections au Bureau de l'OIIAQ.

Rapport des activités du comité administratif

Pour la période comprise entre le 1er avril 1998 et le 31 mars 1999, le comité administratif s'est réuni à dix reprises en réunion régulière.

En conformité avec les tâches et responsabilités prévues au Code des professions et aux règlements de l'Ordre, le comité administratif a notamment :

Inscriptions au tableau

- confirmé la non-inscription de 2 685 personnes n'ayant pas renouvelé leur cotisation pour l'année 1998-1999.

Délivrance des permis

- approuvé la délivrance d'un permis de l'Ordre à 424 nouvelles diplômées ;
- délivré un permis régulier à trois membres ayant satisfait aux exigences de l'Office de la langue française.

Demandes d'équivalence

- reconnu 20 équivalences de diplôme et délivré à 10 de ces candidates un permis temporaire ;
- reconnu quatre équivalences de formation ;
- refusé de reconnaître à 28 candidates une équivalence de diplôme et recommandé à ces candidates des cours, stages et programmes d'actualisation dont la réussite leur permettrait de se voir reconnaître une équivalence.

Stages de perfectionnement

- imposé à sept membres des cours, stages ou programmes d'actualisation en vertu du Règlement sur les stages de perfectionnement.

Dossiers à caractère financier

- étudié et adopté les rapports financiers périodiques ;
- émis des recommandations au Bureau suite aux recommandations du vérificateur externe pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1998 ;
- acheminé une recommandation visant l'autofinancement de la prime de l'assurance de la responsabilité professionnelle à compter du 1er avril 1999 ;
- autorisé la directrice générale à renégocier le prêt hypothécaire selon les conditions énoncées par la Banque Laurentienne.

Dossiers administratifs

- adopté le calendrier des réunions du comité administratif pour l'année 1999-2000 ;
- fixé la date de la prochaine assemblée générale annuelle au 11 juin 1999 et adopté le projet d'ordre du jour ;
- recommandé au Conseil interprofessionnel du Québec, la candidature de Mme Sylvie Bessette, infirmière auxiliaire, comme récipiendaire du prix Charlotte-Tassé et du Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec pour l'année 1998 ;
- autorisé la directrice générale à procéder à l'achat de cinq ordinateurs pour différents services de l'Ordre ;
- fait des recommandations au Bureau sur différents sujets dont la politique salariale du personnel cadre et la nomination de membres du personnel de l'Ordre.

Infraction au Code des professions

- autorisé la délivrance d'un constat d'infraction pour des infractions commises à l'encontre de l'article 189(2) du Code des professions.

Inspection professionnelle

- adopté le programme de surveillance générale pour l'année 1998-1999 ;
- adopté des recommandations suite à deux enquêtes particulières effectuées par le comité d'inspection professionnelle, en imposant un stage de perfectionnement avec limitation totale d'exercer des activités professionnelles durant la période de stage ;
- pris connaissance du suivi relatif à trois enquêtes particulières.

Clause des droits acquis

- autorisé le procureur de l'Ordre à déposer une requête pour obtenir la permission d'en appeler du jugement rendu le 21 septembre 1998 par la Cour supérieure.

Rapport des activités du comité d'inspection professionnelle

Mandat du comité

Le comité est chargé de surveiller l'exercice de la profession par les membres de l'Ordre et de faire enquête sur la compétence de tout membre, s'il y a lieu.

Membres du comité et enquêteurs

Claudette Blais, *inf. aux., présidente du comité* (jusqu'en décembre 1998)
Huguette Carpentier, *inf. aux., présidente du comité* (depuis décembre 1998)
Cheryl Allen, *inf. aux., enquêteur, membre substitut du comité* (depuis décembre 1998)
Christine Audet, *inf. aux., enquêteur*
Françoise Charest, *inf. aux., membre du comité* (jusqu'en décembre 1998)
Diane Courchesne, *inf. aux., membre du comité*
Nicole Houle, *inf. aux., enquêteur, coordonnatrice et secrétaire du comité*
Marie-Ange Michaud, *inf. aux., enquêteur, coordonnatrice et secrétaire par intérim du comité* (depuis janvier 1999)
Damiao Sousa, *inf. aux., enquêteur, membre du comité* (depuis décembre 1998) *et membre substitut du comité* (jusqu'en décembre 1998)

Réunions du comité d'inspection professionnelle

Le comité a tenu huit réunions d'une journée durant le présent exercice.

Programme annuel de surveillance générale

Le comité d'inspection professionnelle a soumis son programme de surveillance générale pour l'année 1998-1999 au comité administratif qui l'a approuvé. La visite prévue en mai 1998 pour le CLSC Thérèse-de-Blainville a été annulée car les deux membres qui y travaillaient ont pris leur retraite. La visite prévue en octobre 1998 au CRHS de Portneuf a été reportée en avril 1999, à la demande de la direction, et la visite à l'Institut Roland Saucier de Chicoutimi a été reportée à l'automne 1999. La visite prévue au CLSC Métro de Montréal a été reportée à l'automne 1999 en raison de la maladie d'un des membres. Trois visites ont été ajoutées : Résidences Delage, Mgr Victor Tremblay et Beaumanoir (CHSLD de Chicoutimi).

Ce programme a permis de rejoindre environ 1 332 infirmières auxiliaires au cours de l'année dans les dix régions du Québec. Pour certains membres, il s'agissait d'une première visite et pour d'autres, d'une deuxième inspection.

Les visites ont été effectuées dans 36 établissements regroupant 38 centres, dont 13 centres hospitaliers de courte durée, 11 centres hospitaliers de soins de longue durée, un CLSC, 9 centres d'accueil, 3 résidences privées et une clinique privée.

États des vérifications : 38 visites

Les enquêteurs ont surveillé l'exercice de la profession des membres de l'Ordre en tenant compte de la philosophie et de la politique de gestion des établissements mentionnés ci-haut. Afin de respecter les normes régissant la pratique des infirmières auxiliaires et de réaliser ces visites adéquatement, une grille d'évaluation correspondant aux neuf normes de compétence a été utilisée. Cette grille permet une évaluation plus objective de la pratique des membres dans les secteurs où ils évoluent.

Recommandations

Lors de ces visites, les membres enquêteurs ont constaté que, dans l'ensemble, les infirmières auxiliaires se conforment de façon satisfaisante aux normes et critères de compétence de la profession et ont le souci de dispenser des soins de qualité.

- En vue d'atteindre les normes et les critères de compétence, les principales recommandations portaient sur l'aspect professionnel et légal de la consignation et de la rédaction des notes d'observations, ainsi que sur le respect des mesures de prévention des infections. L'absence et/ou la pratique irrégulière du lavage des mains a fait l'objet de remarques générales, ainsi que d'autres aspects reliés à l'asepsie et aux précautions à prendre lors de la manipulation de matériel contaminé. De plus, un rappel des principes de sécurité lors de la procédure d'exécution de l'administration des médicaments a été mentionné dans quelques rapports, ainsi qu'une vigilance accrue au niveau du système de distribution utilisé.

- Un suivi est assuré dans les dossiers de visite de surveillance générale. La réception d'un plan d'action, proposé au comité d'inspection professionnelle et mis en oeuvre dans ces établissements, se veut une démarche continue d'amélioration de la qualité de l'exercice professionnel, prolongeant ainsi la portée de la visite d'inspection professionnelle.

Calendrier des visites de surveillance générale 1998-1999

Établissement	Ville	Nombre de membres
Région Bas St-Laurent, Gaspésie, Côte Nord		
CH Mgr Ross	Gaspé	34
CH Hôtel-Dieu	Gaspé	23
CH de Chandler	Chandler	46
C.A. Manoir de Caroline	Rimouski	7
Foyer de Rimouski	Rimouski	47
Région Saguenay / Lac-Saint-Jean		
Institut Roland Saucier (reportée en 1999-2000)	Chicoutimi	19
CHSLD de Chicoutimi :	Chicoutimi	
Résidence Beaumanoir de Chicoutimi		34
Résidence Deloge		16
Résidence Victor Tremblay		14
Région de Québec		
CHSLD Saint-Augustin des-Maures	Beauport	13
CLSC Chutes Desjardins	Saint-Romuald	5
Clinique gynécologique de Limoilou (privée)	Limoilou	1
Regroupement CHSLD Christ-Roi :		
Résidence Saint-Antoine	Québec	73
Résidence Le Faubourg	Québec	25
Foyer Charlesbourg	Charlesbourg	22
Résidence Louis-Hébert	Québec	2
Foyer Saint-Apollinaire	Saint-Apollinaire	21
CRHS de Portneuf (reportée au calendrier 1999-2000)		
Centre d'Hébergement Donnacona	Donnacona	8
Centre d'Hébergement Saint-Marc des Carrières	Saint-Marc des Carrières	18
Centre d'Hébergement Saint-Casimir	Saint-Casimir	12
Région Bois-Francs, La Mauricie		
Hôtel-Dieu d'Arthabaska	Arthabaska	62
Hôpital Sainte-Croix	Drummondville	67
Foyer Mgr Paquin	Saint-Tite	15
Région Cantons de l'Est		
Centre gériatrique Courville (centre privé)	Waterloo	8
Région Rive-Sud		
Centre du Haut Saint-Laurent	Valleyfield	34
Centre du Haut Saint-Laurent	Côteau-du-Lac	21
Centre du Haut Saint-Laurent	Ormstown-Huntingdon	21
CH Anna-Laberge	Châteauguay	18
Région de Montréal		
Réseau Santé Richelieu-Yamaska :	Saint-Hyacinthe	
Pavillon Hôtel-Dieu de Saint-Hyacinthe		80
Pavillon Honoré-Mercier		98
Hôpital Juif de Réadaptation	Laval	25
Manoir Saint-Patrice	Laval	23
Hôpital Général Juif Sir M.B. Davis	Montréal	75
Hôpital du Sacré-Coeur	Montréal	103
Pavillon Saint-Luc (CHUM)	Montréal	62
Centre d'Hébergement Saint-Georges	Montréal	60
CLSC Métro (reporté au calendrier 1999-2000)	Montréal	2
Région des Laurentides		
CLSC Thérèse-de-Blainville (visite annulée)	Blainville	2
Hôpital d'Argenteuil et	Lachute	44
Pavillon d'Argenteuil		14
Région Outaouais		
Résidence Foyer du Bonheur (CHSLD de Hull)	Hull	53
Région Nord-Ouest : Abitibi-Témiscamingue		
CH Hôtel-Dieu d'Amos	Amos	45
CH de Val-d'Or	Val-d'Or	4

Enquêtes particulières

Durant l'année en cours, cinq dossiers ont été traités. Les résultats de l'étude de ces dossiers sont les suivants :

1. le comité a procédé à une enquête particulière et des recommandations ont été faites pour un stage de perfectionnement ; le dossier reste actif dans l'attente que le membre satisfasse aux exigences prévues à l'article 113 du Code des professions ;

2. un dossier est toujours actif dans l'attente que le membre satisfasse aux exigences prévues à l'article 113 du Code des professions ;

3. un dossier est fermé pour cause de démission du membre ;

4. un dossier a été transféré au syndic pour raison déontologique ;

5. un dossier a été fermé car le membre a répondu aux exigences des recommandations du perfectionnement.

Autres activités

- L'équipe d'inspection professionnelle a participé à une session de formation de deux jours sur la rédaction des rapports. Les questions de la précision et des préjugés face au résultat ont notamment été abordées.

- De plus, après avoir consulté le document du dernier colloque *Évaluer la compétence professionnelle et son maintien*, les enquêteurs ont discuté des éléments essentiels à la compétence dont : les connaissances, les habilités et les attitudes. Les infirmières auxiliaires doivent les maîtriser et les conserver dans leur champ de pratique professionnelle.

- Quatre membres enquêteurs ont également participé à une formation organisée par le *Forum d'inspection professionnelle* initié par le Conseil interprofessionnel du Québec. La théorie relative au cadre législatif, au cadre institutionnel de l'inspection professionnelle et au système professionnel au Québec y a notamment été abordée. L'inspection professionnelle dans son rôle, dans sa réalité, dans ses contraintes et dans son fonctionnement figure, quant à elle, au nombre des aspects pratiques traités.

Conclusion

À la lecture des nombreux rapports de visites, les membres du comité ont été à même de constater le dynamisme des infirmières auxiliaires des régions visitées et leur engagement professionnel en dépit des difficultés qui existent dans les milieux de travail. Le comité les en félicite et les assure de son appui.

L'inspection professionnelle a été prévue par le législateur comme un mécanisme de surveillance et de contrôle visant essentiellement le maintien et l'amélioration de la compétence. Il semble que, dans la majorité des cas, les visites ont servi de stimulant et d'encouragement aux infirmières auxiliaires dans leurs efforts pour parfaire leurs compétences professionnelles et dispenser des soins de qualité.

Rapport des activités du Bureau du syndic

Discipline

Demandes d'enquêtes : 24
Demandes d'information : 18
Plaintes déposées devant le comité de discipline : 9
Rapport de conciliation : 1
(Code des professions, art. 123.6)

Utilisation illégale du titre réservé et exercice illégal d'activités professionnelles

Infractions à l'art. 36p) du Code des professions

Signalement et suivi de dossier : 1

Poursuites pénales

Constat d'infraction autorisé par le comité administratif : aucun

Infractions à l'art. 189 du Code des professions

Signalements et suivis de dossiers : 14

Poursuites pénales

Constat d'infraction autorisé par le comité administratif : 1

1 - Palais de justice de Saint-Jérôme

L'amende minimale prévue pour chacun des constats d'infraction est de 600 $.

État de santé

Aucun dossier n'a été traité durant l'année.

Conciliation et arbitrage des comptes

Aucune demande n'a été déposée pendant l'année.

Rapport des activités du comité de discipline

Mandat du comité

Le comité est saisi de toute plainte formulée contre un professionnel pour une infraction aux dispositions du Code des professions ou des règlements adoptés conformément audit Code.

Présidente

Me Johanne Roy, *avocate*

Membres

Estelle Fournier, *inf. aux.*
Gisèle Larivière, *inf. aux.*
Sylvie Tremblay, *inf. aux.*
Yvon Lachance, *inf. aux.*
Luc Bouchard, *inf. aux.* (jusqu'au 3 novembre 1998)
Micheline Trudeau, *inf. aux.* (depuis le 4 septembre 1998)

Secrétaire

Me France Joseph, *avocate*

Activités

Neuf plaintes ont été déposées au comité de discipline.

Nombre et nature des plaintes reçues

Concernant les devoirs et obligations envers le patient

Articles du Code de déontologie :

Art. 3.01.03 : 26 chefs
Le membre doit maintenir le plus haut degré de qualité dans les soins dispensés dans l'exercice de la profession.

Art. 3.01.05 : 26 chefs
Le membre doit coopérer en toute circonstance à la conservation de la vie, au soulagement de la souffrance, au traitement de la maladie et à la promotion de la santé.

Art. 3.01.10 : 2 chefs
Le membre doit s'abstenir d'intervenir dans les affaires personnelles de son patient sur des sujets qui ne relèvent pas de la compétence généralement reconnue à la profession, afin de ne pas restreindre indûment l'autonomie de son patient.

Art. 3.02.01 : 2 chefs
Le membre doit s'acquitter de ses devoirs professionnels avec intégrité.

Art. 3.04.03 : 2 chefs
Le membre doit sauvegarder en tout temps son indépendance professionnelle et éviter toute situation où il serait en conflit d'intérêts. Sans restreindre la généralité de ce précepte, un membre :

a) est en conflit d'intérêts lorsque les intérêts en présence sont tels qu'il peut être porté à préférer certains d'entre eux à ceux de son patient ou que son jugement et sa loyauté envers celui-ci peuvent être défavorablement affectés ;

b) n'est pas indépendant comme conseiller pour un acte donné, s'il y trouve un avantage personnel, direct ou indirect, actuel ou éventuel.

Concernant les devoirs et obligations envers la profession

Articles du Code de déontologie :

Art. 4.01.01c) : 5 chefs
Inscrire des données fausses dans le dossier du patient ou insérer des notes sous la signature d'autrui.

Art. 4.01.01g) : 2 chefs
S'approprier des stupéfiants, des drogues contrôlées, des substances psychotropes incluant l'alcool, des fournitures de tout genre ou tout autre bien appartenant à son employeur ou à un patient.

Art. 4.01.01 l) : 5 chefs
Avoir un comportement ou poser un acte qui va à l'encontre de ce qui est généralement admis dans l'exercice de la profession.

Nombre de plainte rejetée : aucune.

Nombre et nature des sanctions imposées

SANCTIONS RENDUES À L'ÉGARD DES DOSSIERS PENDANTS

Nombre de chefs	Code de déontologie	Sanction
1) 1 chef	Art. 3.01.03 et 3.01.05	Réprimande.
1 chef	Art. 3.01.03 et 3.01.05	Réprimande. Sans frais.
2) 1 chef	Art. 4.01.01g)	Radiation de quatre mois. Suspension du droit d'exercer des activités professionnelles. Publication de l'avis de radiation dans un journal. Sans frais.

SANCTIONS RENDUES DANS LES AUTRES CAS AU COURS DE L'ANNÉE

Nombre de chefs	Code de déontologie	Sanction
1) 1 chef	Art. 3.01.10, 3.02.01 et 3.04.03	Réprimande. Sans frais.
2) 1 chef	Art. 3.01.03 et 3.01.05	Radiation temporaire d'une journée.
1 chef	Art. 3.01.03 et 3.01.05	Réprimande.
1 chef	Art. 3.01.03 et 3.01.05	Réprimande.
1 chef	Art. 3.01.03 et 3.01.05	Réprimande.
1 chef	Art. 3.01.03 et 3.01.05	Radiation temporaire de trois jours.
1 chef	Art. 4.01.01j)	Radiation temporaire d'une journée. Dispense de publication de l'avis de radiation dans un journal. Sans frais.
3) 1 chef	Art. 3.01.03 et 3.01.05	Radiation temporaire de deux semaines.
1 chef	Art. 3.01.03 et 3.01.05	Radiation temporaire de deux semaines.
1 chef	Art. 3.01.03 et 3.01.05	Radiation temporaire de deux semaines.
1 chef	Art. 4.01.01c)	Radiation temporaire d'un mois.
1 chef	Art. 4.01.01c)	Radiation temporaire d'un mois.
1 chef	Art. 4.01.01c)	Radiation temporaire d'un mois. Publication de l'avis de radiation dans un journal. Sans frais.
4) 1 chef	Art. 3.01.03 et 3.01.05	Radiation temporaire d'une semaine. Sans frais.
5) 1 chef	Art. 3.01.03 et 3.01.05	Radiation temporaire d'une journée. Dispense de publication de l'avis de radiation dans un journal. Sans frais.

Dossiers en délibéré

À la fin de l'exercice financier, les sanctions n'avaient pas encore été rendues par le comité de discipline dans deux dossiers ayant fait l'objet d'une audition le 17 mars 1999. De même, la décision sur culpabilité n'était pas encore rendue dans un dossier suite à des auditions tenues les 5 novembre 1998 et 12 janvier 1999.

Tribunal des professions

Le Tribunal des professions siège au nombre de trois juges. Le plaignant ou l'intimé peut interjeter appel de plein droit, devant ce tribunal, des décisions finales rendues par le comité de discipline.

Une requête en appel a été déposée par le syndic pendant l'année à l'encontre d'une décision rejetant deux plaintes. L'appel du syndic a été rejeté suite à un jugement rendu par le Tribunal des professions le 22 octobre 1998.

Une requête en appel a été déposée par le syndic adjoint à l'encontre d'une sanction prononcée le 3 juillet 1998. Dans une décision rendue le 25 mars 1999, le Tribunal des professions a rejeté l'appel.

Rapport des activités du comité de révision des plaintes

Mandat du comité

Conformément à l'article 123.3 du Code des professions, le comité de révision des plaintes a pour mandat de donner, à toute personne qui le requiert, et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relatif à la décision du syndic de ne pas porter plainte contre un membre de l'Ordre devant le comité de discipline.

Membres du comité

Nicole Dubois, *inf. aux.*
Louise Lorin, *inf. aux.*
Josée Gagnon, *inf. aux.*
Claudette Raymond, *inf. aux.*
Claude Ricard, *inf. aux.*
Gisèle Gadbois, *administrateur nommé par l'Office des professions du Québec*

Réunion

Le comité de révision des plaintes n'a tenu aucune réunion au cours de l'année.

Suite à l'audition d'une demande de révision tenue le 10 mars 1998, le comité de révision des plaintes a rendu sa décision le 31 mars 1998, mais sa décision n'a été signifiée que le 2 avril 1998.

Rapport des activités du comité de la formation des infirmières et infirmiers auxiliaires

MEMBRES DU COMITÉ

Régis Paradis, *inf. aux., président du comité, représentant l'OIIAQ*
Michèle Rochefort, *inf. aux., représentant l'OIIAQ*
André Vincent, *responsable du secteur Santé, représentant le ministère de l'Éducation du Québec* (fin de mandat mars 99)
Lucie Michon, *responsable du secteur Santé, représentant le ministère de l'Éducation du Québec*
Nicole Roy, *directrice adjointe, représentant la Fédération des commissions scolaires du Québec*
Madeleine Richard, *coordonnatrice pédagogique, représentant l'Association québécoise des commissions scolaires*
Micheline L'Écuyer, *directrice du Service de la formation, représentant l'OIIAQ*

SECRÉTAIRE

Lise Bernier, *agente à la formation de l'OIIAQ*

Règlement sur le comité de la formation des infirmières et infirmiers auxiliaires

Article 2
Le comité est un comité consultatif ayant pour mandat d'examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement secondaire et du ministre de l'Éducation, les questions relatives à la qualité de la formation des infirmières et infirmiers auxiliaires.

Le comité considère à l'égard de la formation:

1) les programmes d'études qui conduisent à un diplôme donnant ouverture à la profession d'infirmière auxiliaire et d'infirmier auxiliaire ;
2) les stages, examens et autres mécanismes d'évaluation ;
3) les normes d'équivalence de diplôme ou de formation.

Conformément au règlement précité, le comité a tenu deux réunions durant l'année 1998-1999.

Ses principales activités ont porté sur :

- la révision du programme de formation : *Santé, Assistance et Soins infirmiers* ;
- les lieux de stage et le contingentement (carte des enseignements) ;
- l'harmonisation ;
- le recyclage ;
- la formation continue offerte par l'Ordre à ses membres ;
- la formation sur mesure offerte sur demande ;
- la formation à distance ;
- l'actualisation des infirmières auxiliaires ;
- les normes d'équivalence de diplôme ou de formation.

Rapport des activités du comité de réflexion sur l'avenir de la profession

Mandat du comité

Le comité a pour mandat de faire rapport au Bureau au moins une fois l'an sur le rôle, la place et l'utilisation des infirmières auxiliaires dans l'organisation des soins infirmiers selon le type d'établissement de santé; sur l'élaboration de scénarios pour l'avenir de la profession en démontrant l'apport important des infirmières auxiliaires, les opportunités de carrière, la relève, etc. et sur les priorités d'action nécessaires au maintien des infirmières auxiliaires dans tous les secteurs d'activités existants et ceux à venir.

Membres du comité

Régis Paradis, *inf. aux., président*
Lucie Blais St-Cyr, *inf. aux., administrateur*
Michèle Lebel, *inf. aux.*
Lyne Plante, *inf. aux., administrateur*
Claire Thouin, *inf. aux., administrateur*
Dominique Aubertin, *directrice générale et secrétaire*
François Benoit, *coordonnateur de recherche*
Diane Levasseur, *directrice du Service aux membres*

Activités

Le comité a tenu une rencontre au cours de l'année 1998-1999. Les membres du comité ont procédé à une analyse et à une évaluation du rôle de l'Ordre à l'égard des CIIA et déterminé les moyens qui pourraient être utilisés afin de mieux répondre aux besoins exprimés par les membres des CIIA. Le comité a acheminé le fruit de ses réflexions au Bureau pour discussion.

De plus, le comité s'est penché sur la structure des commissions infirmières régionales et sur l'apport que la présence d'infirmières auxiliaires pourrait signifier au sein de cette structure. Après analyse, le comité a acheminé une recommandation au Bureau quant à la pertinence de cette structure et à la participation des infirmières auxiliaires.

Rapport des activités des comités du Bureau

COMITÉ DE SURVEILLANCE DES FINANCES

Mandat du comité

Le comité doit s'assurer de la justification des revenus et dépenses de l'Ordre en conformité avec les politiques établies, du suivi de ces politiques et de l'analyse des prévisions budgétaires.

Le comité fait rapport au Bureau, une fois l'an, des constatations et des analyses effectuées et fait des recommandations au Bureau, si nécessaire.

Membres

Jacques Gaulin, *inf. aux., président*
Carmelle Champagne Chagnon, *inf. aux., secrétaire*
Suzanne Lafrenière, *inf. aux., administrateur*
François Brady, *inf. aux., trésorier, personne-ressource*
Dominique Aubertin, *Adm. A., directrice générale et secrétaire, personne-ressource*

Rencontres

Le comité s'est réuni à trois reprises au cours de l'année.

Activités

Le comité a procédé à l'analyse des entrées de fonds telles que la liste de dépôts, relevés bancaires, etc. et des sorties de fonds : comptes de dépenses, contrats locatifs, cartes de crédits, honoraires professionnels. L'ensemble des pièces examinées est apparu conforme aux politiques en vigueur. Les états financiers mensuels ont fait l'objet d'une analyse exhaustive, ainsi que le fonds de ristourne du programme d'assurance de la responsabilité professionnelle.

Les recommandations du vérificateur externe ont fait l'objet d'analyses et de suivis en collaboration avec la directrice générale. Le comité a acheminé des propositions au Bureau à l'égard de deux des recommandations du vérificateur ayant trait aux retenues à la source de membres participant à divers comités ainsi que des taxes à la consommation. Une évaluation du travail effectué par la firme de vérification a amené le comité à recommander au Bureau de reconduire le mandat de la firme actuelle pour une autre année.

Le comité a procédé à une analyse en profondeur des prévisions budgétaires pour l'année 1999-2000 et fait des projections pour les trois années subséquentes. Considérant la baisse de membres anticipée et le maintien de la cotisation actuelle, cet exercice a permis de constater un manque à gagner substantiel au chapitre des revenus de l'Ordre. À partir des données recueillies, le comité a préparé un dossier visant à proposer au Bureau une hausse de cotisation pour l'exercice financier 2000-2001 et 2001-2002.

COMITÉ DU CONGRÈS

Mandat du comité

Le comité procède au choix du thème et des conférenciers du congrès et participe à son organisation. Il détermine le récipiendaire du prix Charlotte-Tassé et en fait la recommandation au Bureau.

Membres

Régis Paradis, *inf. aux., président*
Christiane Pineault, *inf. aux., administrateur*
Sylvie Pépin, *inf. aux., administrateur*
Lise Therrien, *inf. aux., administrateur*
Andrée Bertrand, *secrétaire de direction*
Madeleine Pelletier, *directrice du Service des communications* (jusqu'au 17 juillet 1998)
Jeannine Robillard, *secrétaire du président et adjointe administrative* (jusqu'au 31 juillet 1998)

Activités

Le comité du congrès s'est réuni à trois reprises afin de coordonner et de planifier cet événement qui constitue un moment privilégié d'échange et d'information pour les membres de l'Ordre. Le congrès et l'assemblée générale annuelle se déroulaient les 3, 4 et 5 juin 1998 à l'Hôtel Delta de Sherbrooke, sous le thème *L'infirmière auxiliaire – Professionnelle de la santé à part entière.*

Le congrès 1998 se tenait après une année très fébrile pour notre Ordre et à quelques semaines de la manifestation du 23 mai 1998 à Montréal. Une manifestation à laquelle participaient plus de 3 000 infirmières auxiliaires. Près de 500 congressistes se donnaient donc rendez-vous pour participer le 3 juin à un forum animé par M^me^ Anne-Marie Dussault, journaliste et animatrice bien connue. Ce forum portait sur la privatisation des soins de santé. Les avantages et les inconvénients d'une telle éventualité ont alors été débattus.

De plus, le congrès proposait aux membres deux ateliers au contenu fort intéressant : *L'accident vasculaire cérébral et ses conséquences* et *L'intégration des infirmières auxiliaires en CLSC*. Des spécialistes de ces questions ont présenté ces ateliers auxquels les membres ont participé avec un grand intérêt.

Le 4 juin, lors du banquet et de la soirée, le prix Charlotte-Tassé et celui du Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec ont été remis à M^me^ Sylvie Bessette, inf. aux., qui travaille auprès des cancéreux en phase terminale. Le prix Charlotte-Tassé souligne le dévouement et la qualité exceptionnelle de l'implication d'un membre de l'Ordre à l'avancement de la profession.

L'assemblée générale annuelle du 5 juin clôturait le congrès 1998, événement réussi et fort apprécié de tous. Parmi les composantes qui ont fait de ce congrès un véritable succès, soulignons la qualité des conférenciers et des activités proposées, de même que les éléments de divertissement et la générosité des commanditaires.

COMITÉ D'ORIENTATION DES REVUES

Mandat du comité

Le comité d'orientation des revues a pour mandat d'établir les orientations de la revue *Santé Québec* et du bulletin *L'Infirmière auxiliaire* afin de refléter adéquatement la spécificité de la profession d'infirmière auxiliaire et de procéder au choix des contenus en fonction des attentes des membres.

Les membres du comité ont un mandat de deux ans.

Membres

Régis Paradis, *inf. aux., président*
Dominique Aubertin, *directrice générale et secrétaire*
Madeleine Pelletier, *directrice sortante du Service des communications, secrétaire du comité* (jusqu'au 17 juillet 1998)
Francine Saucier, *directrice du Service des communications, secrétaire du comité* (depuis octobre 1998)
Sonia Cliche, *inf. aux., représentante des enseignantes*
Madeleine Dupuis, *inf. aux., administrateur*
Mariette Latendresse, *inf. aux., représentante de la profession*

Activités

Les membres ont déterminé le contenu des numéros de *Santé Québec* et de *L'Infirmière auxiliaire* publiés simultanément au printemps, en été, à l'automne et à l'hiver. Ils ont proposé l'élargissement des thématiques reliées à la santé, de même que des sujets touchant la pratique quotidienne des infirmières auxiliaires. Les préoccupations des membres, leurs commentaires et leurs suggestions continueront de nourrir le contenu des futurs numéros.

Les publications de l'année 1998-1999 ont réflété les grands dossiers qui ont marqué les développements relatifs à la profession d'infirmière auxiliaire et au mandat de l'Ordre. Les membres ont été informés sur des sujets tels que le congrès et l'assemblée générale annuelle, le dossier de la formation des futures infirmières auxiliaires, le travail de représentation de l'Ordre auprès des instances politiques, la tournée des régies régionales de la santé et des services sociaux et la tournée provinciale des comités d'infirmières et infirmiers auxiliaires (CIIA).

Rapport des activités des services professionnels

SERVICE DE L'ADMISSION

Mandat

Étudier les dossiers des demandes d'admission en vertu du Règlement sur les conditions et modalités de délivrance de permis, du Règlement sur les normes d'équivalence des diplômes et de la formation aux fins de la délivrance d'un permis et du Règlement sur les stages de perfectionnement des infirmières et infirmiers auxiliaires.

Membres du comité d'étude des demandes d'équivalence

Sonia Cliche, *inf. aux., enseignante*
Micheline Busque, *inf. aux., enseignante*
Suzy Hudon, *inf. aux., enseignante*
Micheline L'Écuyer, *directrice du Service de la formation et responsable de l'admission*

Activités

Pendant l'année 1998-1999, le Service de l'admission a procédé à l'étude de 1 249 dossiers :

- 424 nouvelles diplômées ont obtenu leur permis d'exercice et/ou leur attestation de membre en règle.

Le comité d'étude des demandes d'équivalence a tenu huit rencontres en cours d'année et analysé 52 dossiers. Suite à cette analyse :

- 24 diplômées hors Québec ont pu obtenir une équivalence :
  - 4 équivalences de formation ;
  - 20 équivalences de diplôme ;

  (14 ont obtenu un permis régulier et 10 ont obtenu un permis temporaire).

- 28 demandes d'équivalence ont été refusées parce que les dossiers ne répondaient pas aux normes d'équivalence établies par l'OIIAQ. À cet égard :
  - 24 personnes se sont vu imposer un complément de formation ;
  - 4 personnes se sont vu recommander l'inscription au programme *Santé, Assistance et Soins infirmiers*.

- 770 infirmières auxiliaires se sont réinscrites au Tableau, dont 6 après un stage d'actualisation.

- 3 personnes détentrices d'un permis temporaire ont obtenu un permis régulier suite à la réussite à l'examen de l'Office de la langue française.

SERVICE DE LA FORMATION

Mandat

Le Service de formation a pour mandat de s'assurer que le programme de formation initiale *Santé, Assistance et Soins infirmiers* (SASI) réponde aux besoins du marché du travail et de maintenir et mettre à jour la compétence des membres par le biais de la formation continue.

Activités

Les principales activités du Service de formation durant l'année 1998-1999 ont porté sur :

La formation initiale

- préparer, participer et assurer le suivi des rencontres avec les représentants du ministère de l'Éducation ;
- assurer un lien constant entre l'OIIAQ et les centres de formation professionnelle;
- assurer la promotion du programme d'études SASI auprès des conseillers pédagogiques, conseillers ISEP, enseignants ECC ;
- participer à la remise des diplômes ;
- décerner la médaille du mérite accordée selon des critères bien définis à une étudiante par groupe qui s'est le plus distinguée au cours de sa formation ;
- mettre à jour des procédures et des documents d'admission à la profession pour les nouvelles diplômées.

La formation continue

- procéder à un sondage auprès des membres sur les besoins de formation ;
- planifier et organiser 97 journées de formation s'adressant aux membres de toutes les régions du Québec (inscriptions, confirmations, attestations, etc.) :
  - soins à domicile ;
  - soins des plaies ;
  - soins des pieds ;
  - atelier technique ;
  - pharmacologie ;
  - gestion des comportements perturbateurs et agressifs ;
  - gestion du changement et du stress ;
  - accompagnement en fin de vie I et II ;
  - santé communautaire.
- inviter les enseignantes au programme SASI à participer à ces journées de formation (les centres de formation professionnelle de toutes les régions nous ont offert gratuitement locaux et laboratoires) ;
- promouvoir les programmes de formation continue auprès des directions des soins infirmiers.

La formation à distance

- élaborer des documents pour l'actualisation de nos membres :
  - stages en médecine et chirurgie ;
  - système digestif ;
  - système génito-urinaire ;
  - système cardio-vasculaire.
- gérer les inscriptions et assurer le suivi des personnes inscrites aux cours de formation à distance et celles inscrites aux stages en médecine-chirurgie.

Formation sur mesure

- organiser 10 journées de formation sur mesure, répondant ainsi à des besoins spécifiques de groupes ou d'établissements ;
- apporter un soutien technique aux membres qui en font la demande.

AUTRES DOSSIERS

- participer au congrès annuel de l'Association québécoise des professeures en santé (AQPS) ;
- collaborer à la mise sur pied de l'Association québécoise *Ensemble contre la douleur* ;
- participer aux travaux nationaux sur la mobilité de la main-d'œuvre ;
- mener une enquête sur le taux de placement des diplômés 1998 ;
- élaborer, en collaboration avec le Service des communications, des outils de promotion de la profession d'infirmière auxiliaire.

SERVICE AUX MEMBRES

MANDAT

Conseiller et informer les membres sur tous les aspects reliés à leur pratique professionnelle et promouvoir la profession en tenant compte des orientations émises par le Bureau de l'Ordre.

ACTIVITÉS

Les principales activités du Service aux membres durant l'année 1998-1999 ont été les suivantes :

RÔLE CONSEIL

- Informer les membres concernant :
  - la capacité légale à poser certains actes infirmiers ;
  - l'état de la situation au niveau de la profession ;
  - les différents règlements de l'Ordre ;
  - le programme d'assurance de la responsabilité professionnelle ;
  - l'état de la situation concernant la profession.
- Promotion de la profession :
  - collaborer à l'élaboration du plan stratégique 1998-1999 ;
  - organiser et participer aux rencontres avec la coalition syndicale ;
  - siéger au comité de réflexion concernant l'avenir de la profession ;
  - organiser et participer à la tournée régionale de formation et d'information à l'intention des membres des CIIA ;
  - collaborer avec le Service des communications à la rédaction d'articles pour *Santé Québec* et *l'Infirmière auxiliaire* ;
  - collaborer avec le Service juridique à la mise à jour du document sur la capacité légale.
- Coordonner les services offerts aux membres dans le cadre de la Journée de l'infirmière auxiliaire.

AUTRES DOSSIERS

- mise à jour du bottin des CIIA et envoi à tous les comités ;
- mise à jour du *Guide pratique à l'intention des membres des CIIA* ;
- collaboration avec l'ensemble des services aux différents dossiers politiques de l'Ordre.

SERVICE DE LA RECHERCHE

MANDAT

Le Service de la recherche est chargé de développer un fonds documentaire sur la profession d'infirmière auxiliaire, de réaliser les recherches, analyses et évaluations nécessaires aux activités des comités et services de l'Ordre, ainsi que d'encadrer les travaux de recherche menés par des consultants extérieurs.

ACTIVITÉS

Les activités du service portent à la fois sur la réalisation des travaux de recherche et sur la diffusion des résultats de ces études.

Cette année, quatre dossiers importants ont accaparé plus spécifiquement l'attention du service. Il s'agit du suivi des expériences d'intégration d'infirmières auxiliaires en CLSC, de la politique technologique de l'Ordre, des travaux découlant de l'*Accord sur la mobilité de la main-d'œuvre* et finalement du recensement des activités des formations réalisées par les infirmières auxiliaires.

Intégration des infirmières auxiliaires en CLSC

L'importante étude réalisée par la Régie régionale de Chaudière-Appalaches sur l'intégration d'infirmières auxiliaires en CLSC a été publiée en juin 1998. Les résultats positifs de cette étude ont eu des impacts auprès de différents intervenants, en commençant par la Régie régionale de Chaudière-Appalaches qui en a adopté les résultats et les recommandations et le ministère de la Santé et des Services sociaux qui en a traité dans une correspondance aux régies. Les autres régies régionales et établissements qui étudient l'ajout d'infirmières auxiliaires dans leurs équipes de maintien à domicile y ont également trouvé leur compte. Pour faciliter le travail de ces intervenants, le Service de la recherche a réalisé un *Guide d'intégration des infirmières auxiliaires en soins à domicile*. Ce document résume les différentes études réalisées à ce jour sur l'intégration des infirmières auxiliaires en CLSC et présente les principales démarches permettant l'intégration pratique des infirmières auxiliaires en soins à domicile.

Politique technologique

Le Service de la recherche a coordonné la présentation d'une politique technologique au Bureau qui en a adopté les objectifs et le plan d'action au mois de septembre 1998. Les principes de cette politique sont dorénavant intégrés dans toutes les activités de l'Ordre, de l'inspection professionnelle à la formation continue. Sous l'autorité de la direction générale et en collaboration avec les autres services de l'Ordre, le Service de la recherche a été également responsable de la mise sur pied du site Web de l'Ordre, en ligne depuis décembre 1998. À la fois outil de communication et agent de formation, ce site s'adresse au public, aux membres de l'OIIAQ, ainsi qu'aux autres ordres et organismes du domaine de la santé.

Accord sur la mobilité de la main-d'œuvre

L'*Accord sur la mobilité de la main-d'œuvre*, signé par toutes les provinces canadiennes et confirmé par une loi québécoise aura des conséquences importantes sur l'admission à l'OIIAQ des infirmières auxiliaires provenant des autres provinces et inscrites à leur ordre provincial. Pour modifier leurs modalités d'admission, tous les ordres provinciaux d'infirmières auxiliaires ont choisi de participer à un projet de recherche évaluant les compétences demandées aux infirmières auxiliaires dans chaque juridiction et ce, en parallèle avec le contenu du programme de formation. Le Service de la recherche travaille à ce dossier en collaboration avec la directrice du Service de l'admission et la direction générale.

Recensement sur les pratiques de formation des infirmières auxiliaires

Un questionnaire portant sur les activités de formation des membres de l'Ordre a été joint aux avis de cotisation expédiés en fin d'année. L'excellent taux de réponse permettra de tracer un portrait de la situation et d'évaluer les actions futures, notamment dans le domaine de la formation continue offerte et effectivement dispensée aux infirmières auxiliaires.

SERVICE DES COMMUNICATIONS

Mandat

Promouvoir la profession et assurer une image adéquate de l'Ordre en fonction des orientations et priorités émises annuellement par le Bureau et les membres.

Fonctions

Le Service des communications assume un rôle conseil auprès de la présidence, de la direction générale, des membres du Bureau et des services de l'Ordre quant aux stratégies et moyens à favoriser pour atteindre les objectifs visés par l'organisation.

Le service assure également, en collaboration avec les partenaires requis, la réalisation des différents projets de communication reliés à la poursuite du plan stratégique de l'Ordre. En 1998-1999, le Service des communications a réalisé principalement les activités décrites ci-dessous.

Relations de presse

Le 3 mai 1998, précédant la Journée de l'infirmière auxiliaire, l'Ordre tenait une conférence de presse conjointe avec les syndicats représentant les infirmières auxiliaires. Il dénonçait alors la volonté gouvernementale de réduire la pratique de notre profession à un seul secteur d'intervention. Cette conférence invitait également les membres à une manifestation dans les rues de Montréal le 23 mai 1998.

En février 1999, l'Ordre émettait un communiqué de presse suite aux annonces de la ministre d'État à la Santé et aux Services sociaux, M^me^ Pauline Marois, concernant la situation de crise dans les urgences. Dans ce communiqué, repris par plusieurs médias importants, l'Ordre commentait les mesures proposées par la ministre Marois pour régler la situation des urgences et soulignait que les infirmières auxiliaires ne pourraient être efficaces qu'à la condition que l'organisation du travail soit revue dans son ensemble. Nous estimions également que les plans d'effectifs devraient prévoir une utilisation maximale des ressources humaines, y compris les infirmières auxiliaires. De plus, nous avons rappelé l'importance de maintenir les programmes de formation visant la polyvalence du personnel en soins infirmiers. L'OIIAQ a fait valoir qu'une plus grande utilisation des infirmières auxiliaires en CLSC et en soins de courte et longue durée permettrait de dégager des ressources au profit des urgences. Des entrevues ont été également réalisées dans la presse écrite à cette occasion.

Publicité et promotion

Le Service des communications a assuré la promotion de la profession d'infirmière auxiliaire par l'achat de publicité dans le cahier *Professions* du journal *Le Devoir* à l'automne 1998.

Dans un autre ordre d'idées, le Service des communications a coordonné la publication du *Code de déontologie des infirmières et infirmiers auxiliaires, édition 1999*.

De plus, une pochette complète d'information destinée aux conseillers en orientation en milieu scolaire a été conçue et sera imprimée dans les mois à venir.

Un guide élaboré par le Service de recherche de l'Ordre et intitulé *L'intégration des infirmières auxiliaires en CLSC, Guide à l'intention des gestionnaires*, a fait l'objet d'un publi-reportage dans le magazine de l'Association des CLSC et des CHSLD.

Congrès annuel

En collaboration avec les membres du comité du congrès, la directrice du Service des communications a assuré la coordination du congrès annuel de l'Ordre. Il se déroulait à Sherbrooke et plus de 500 congressistes y participaient.

Information

Les revues professionnelles

Le Service des communications a assumé la publication de la revue professionnelle *Santé Québec* et du bulletin *L'Infirmière auxiliaire*.

Les publications ont été réalisées en collaboration avec les différents services de l'Ordre et selon les orientations émanant du comité d'orientation des revues. Elles ont proposé aux membres un contenu reflétant leurs préoccupations professionnelles, tout en présentant des sujets d'intérêts reliés à l'actualité du monde de la santé.

Nomination d'une nouvelle directrice des communications

M^me^ Madeleine Pelletier, qui a occupé le poste de directrice du Service des communications de 1994 à 1998, quittait l'Ordre en juillet 1998. Le Bureau a procédé à son remplacement. Depuis le 28 septembre 1998, M^me^ Francine Saucier agit à titre de directrice du Service des communications.

SERVICE JURIDIQUE

Mandat

L'avocat conseille les services et les différentes instances de l'Ordre et donne des opinions et avis juridiques sur toute question les concernant.

L'avocat agit également comme procureur de l'Ordre en matière d'utilisation illégale du titre d'infirmière auxiliaire ainsi que pour les infractions visées à l'article 189 du Code des professions. Il fait de même dans les dossiers reliés à l'état de santé des membres (art. 48 et suivants du Code des professions).

Il conseille et représente également le syndic et/ou le syndic adjoint dans toutes les affaires disciplinaires.

Rôle conseil

Au cours de la dernière année, le Service juridique a transmis par écrit ou verbalement différentes opinions juridiques aux instances, services et membres de l'Ordre.

Les principales activités du Service juridique durant l'année 1998-1999 ont été les suivantes :

Activités réglementaires

L'avocat a assuré le suivi auprès de l'Office des professions, de différents projets de règlements qui ont déjà été adoptés par le Bureau, incluant notamment :

- le Règlement modifiant le Code de déontologie des infirmières et infirmiers auxiliaires entré en vigueur le 28 mai 1998 ;
- le Règlement modifiant le Règlement sur les élections au Bureau de l'OIIAQ, lequel est entré en vigueur le 24 décembre 1998.

L'avocat a aussi préparé et soumis, pour étude et adoption par le Bureau, des amendements supplémentaires au Règlement sur les élections au Bureau de l'OIIAQ, ainsi qu'au nouveau projet de Règlement divisant le territoire du Québec aux fins des élections au Bureau de l'OIIAQ.

Rapport du trésorier

L'année financière se terminant le 31 mars 1998 affiche des revenus au Fonds d'administration de 2 699 335 $, ce qui reflète une diminution de 7 % par rapport à l'exercice précédent.

Les dépenses du Fonds d'administration totalisent 2 754 067 $, soit une diminution de 14 % par rapport à l'exercice précédent.

Nous retrouvons donc un excédent des dépenses sur les revenus de 45 732 $.

Les différents mécanismes de contrôle mis en place par l'Ordre assurent la transparence et l'exactitude des données financières de diverses manières :

- approbation des dépenses par chacun des responsables de service ;
- contrôle des dépenses et application des politiques financières par la directrice générale ;
- tenue des comptes par le responsable des opérations comptables ;
- vérification périodique par le trésorier ;
- adoption des états financiers mensuels par le comité administratif ;
- présentation des états financiers périodiques au Bureau ;
- vérification semestrielle de la situation financière par le comité de surveillance des finances ;
- adoption des états financiers vérifiés par le Bureau ;
- vérification externe annuelle par une firme de vérification et présentation de son rapport au comité administratif, au Bureau et à l'assemblée générale annuelle.

À titre de trésorier, j'ai examiné les états financiers périodiques et ce, à tous les mois pour fins d'adoption au comité administratif et présentation au Bureau. Outre cet examen, j'ai également participé aux travaux du comité de surveillance des finances à titre de personne-ressource. Le programme d'assurance de la responsabilité professionnelle a, de plus, été examiné de façon régulière tout au long de l'année.

En collaboration avec la directrice générale, j'ai suivi l'évolution de la situation financière de l'Ordre, afin de m'assurer du respect des prévisions budgétaires et apporter les correctifs nécessaires afin de mieux la refléter.

L'ensemble des examens effectués a permis de constater une saine gestion financière de l'Ordre en conformité avec nos obligations et les objectifs contenus au plan d'action 1998-1999.

Le trésorier,

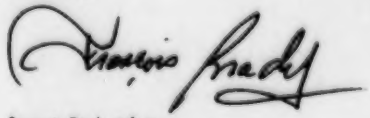

François Brady, inf. aux.

Rapport des vérificateurs

Aux membres de
l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec

Nous avons vérifié le bilan des Fonds d'administration, de ristournes et de placement de **l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec**, au 31 mars 1999 ainsi que les états des résultats et de l'évolution des soldes de fonds de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière du Fonds d'administration, du Fonds de ristournes et du Fonds de placement de **l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec** au 31 mars 1999, ainsi que les résultats d'exploitation de ces fonds pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

P S B

Comptables agréés

Montréal,
le 21 avril 1999

BILAN

Au 31 mars 1999

	Fonds d'administration	Programme d'assurance de la responsabilité professionnelle		1999	1998
		Fonds de ristournes	Fonds de placement	Total	Total
	$	$	$	$	$
Actif à court terme					
Encaisse	5 114	54 369	1 780 997	1 840 480	2 103 657
Placements temporaires au coût (note 3)	1 207 566	-	-	1 207 566	949 999
Débiteurs	11 016	-	-	11 016	8 606
À recevoir du Fonds de ristournes (note 4)	10 108	-	-	10 108	10 164
Intérêts à recevoir	73 489	-	-	73 489	39 663
Stocks de fournitures	23 970	-	-	23 970	29 139
Frais payés d'avance	45 714	-	-	45 714	48 949
Ristournes à recevoir	-	20 527	-	20 527	25 107
	1 376 977	74 896	1 780 997	3 232 870	3 215 284
Placements (note 5)	322 258	-	-	322 258	476 758
Immobilisations (note 6)	746 172	-	-	746 172	699 414
	2 445 407	**74 896**	**1 780 997**	**4 301 300**	**4 391 456**
Passif à court terme					
Créditeurs	270 543	-	-	270 543	237 583
Dû à l'Office des professions du Québec	155 377	-	-	155 377	158 018
Cotisations perçues d'avance (note 7)	1 216 208	-	-	1 216 208	1 329 831
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice	39 732	-	-	39 732	33 010
Dû au Fonds d'administration (note 4)	-	10 108	-	10 108	10 164
	1 681 860	10 108	-	1 691 968	1 768 606
Dette à long terme (note 8)	237 228	-	-	237 228	278 488
Soldes de fonds					
Investis en immobilisations	746 172	-	-	746 172	699 414
Affectations d'origine interne	-	64 788	1 780 997	1 845 785	1 772 311
Non grevés d'affectations	(219 853)	-	-	(219 853)	(127 363)
	2 445 407	**74 896**	**1 780 997**	**4 301 300**	**4 391 456**

Voir les notes afférentes aux états financiers

Pour le Bureau

Régis Paradis _____ Le président

_____ Le trésorier

ÉTAT DES RÉSULTATS
De l'exercice terminé le 31 mars 1999

				1999	1998
	Fonds d'administration	Programme d'assurance de la responsabilité professionnelle			
		Fonds de ristournes	Fonds de placement	Total	Total
	$	$	$	$	$
Produits					
Cotisations	2 487 714	-	-	2 487 714	2 714 110
Réinscriptions et admissions	51 677	-	-	51 677	33 339
Publications	1 149	-	-	1 149	1 151
Congrès	35 660	-	-	35 660	35 413
Intérêts	61 446	1 883	61 172	124 501	112 018
Publicité	6 041	-	-	6 041	5 721
Formation continue et divers	55 648	-	-	55 648	65 854
Ristournes	-	20 527	-	20 527	24 527
	2 699 335	22 410	61 172	2 782 917	2 992 133
Charges					
Services aux membres	151 511	-	-	151 511	133 738
Surveillance et enquêtes	218 533	-	-	218 533	237 385
Formation	281 661	-	-	281 661	267 056
Communications	473 336	-	-	473 336	585 142
Discipline	97 564	-	-	97 564	96 551
Assemblée générale	31 294	-	-	31 294	19 793
Bureau	147 450	-	-	147 450	177 930
Comité administratif	24 556	-	-	24 556	26 096
Comités du Bureau	2 524	-	-	2 524	1 134
Administration	673 904	-	-	673 904	691 860
Informatique	140 227	-	-	140 227	130 137
Secrétariat général	130 182	-	-	130 182	177 691
Gestion financière	91 238	-	-	91 238	92 962
Gestion de l'équipement et de l'immeuble	261 705	-	-	261 705	223 718
Projets spéciaux	19 382	-	-	19 382	355 260
Frais d'impression et d'envoi	-	10 108	-	10 108	10 164
Frais de garantie	-	-	-	-	7 029
	2 745 067	10 108	-	2 755 175	3 233 646
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	**(45 732)**	**12 302**	**61 172**	**27 742**	**(241 513)**

Voir les notes afférentes aux états financiers

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS
De l'exercice terminé le 31 mars 1999

	Fonds d'administration		Programme d'assurance de la responsabilité professionnelle		1999	1998
	Investis en immobilisations $	Non grevés d'affectations $	Fonds de ristournes $	Fonds de placement $	Total $	Total $
Soldes de fonds au début de l'exercice	699 414	(127 363)	52 486	1 719 825	2 344 362	2 585 875
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(65 460)	19 728	12 302	61 172	27 742	(241 513)
Investissement en immobilisations	112 218	(112 218)	-	-	-	-
Soldes de fonds à la fin de l'exercice	**746 172**	**(219 853)**	**64 788**	**1 780 997**	**2 372 104**	**2 344 362**

Voir les notes afférentes aux états financiers

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 mars 1999

1. STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec (l'Ordre) est constitué par le Code des professions et est considéré comme un organisme sans but lucratif du point de vue fiscal.

La fonction première de l'Ordre consiste à protéger le public. À cette fin, il doit notamment contrôler l'exercice de la profession par ses membres.

La structure de l'Ordre compte les services suivants lesquels sont en conformité avec le Code des professions : secrétariat général, admission, syndic, discipline, inspection professionnelle. De plus, l'état des résultats comprend tous les autres services offerts par l'Ordre.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Comptabilisation des produits

Le montant de la cotisation professionnelle est approuvé par les membres lors de l'assemblée générale annuelle. Les produits sont constatés dans l'exercice au cours duquel les cotisations deviennent exigibles. L'Ordre suit donc la méthode de l'appariement des produits et des charges.

Comptabilité par fonds

Fonds d'administration
Le Fonds d'administration est utilisé pour toutes les activités courantes de l'Ordre. Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration y sont présentés. Ce fonds présente les actifs, passifs, produits et charges afférents aux immobilisations et aux ressources non affectées. Les revenus de placements non affectés sont constatés à titre de produits du Fonds d'administration lorsqu'ils sont gagnés.

Programme d'assurance de la responsabilité professionnelle
L'Ordre a procédé au renouvellement de la police d'assurance de la responsabilité professionnelle des membres pour une période d'un an débutant le 1er avril 1998 et se terminant le 31 mars 1999. La prime par membre est de 5,12 $ incluant les taxes pour cet exercice.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Programme d'assurance de la responsabilité professionnelle (suite)

Le programme d'assurance de la responsabilité professionnelle comprend deux fonds distincts soit, le Fonds de ristournes et le Fonds de placement. Les dépôts aux Fonds de ristournes et de placement sont investis à même les fonds généraux de l'assureur et portent intérêt annuel au taux des obligations d'épargne du Canada majoré de 0,5 %.

Fonds de ristournes

La convention de gestion rattachée au contrat d'assurance prévoit un Fonds de ristournes, lequel est généré à même les surplus d'opération d'assurance et des dépôts. Ce fonds présente les actifs, passifs, produits et charges affectés d'origine interne. Les revenus de placements sont constatés à titre de produits du fonds lorsqu'ils sont gagnés.

Fonds de placement

Ce fonds présente les actifs, passifs, produits et charges affectés d'origine interne. Les revenus de placements sont constatés à titre de produits du fonds lorsqu'ils sont gagnés.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties selon les méthodes et taux annuels suivants. Le bâtiment comprend le coût des améliorations.

Bâtiment	dégressif,	5 %
Mobilier et équipement de bureau	dégressif,	20 %
Équipement informatique	linéaire,	20 %

Placements

Les placements sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur marchande.

3. PLACEMENTS TEMPORAIRES

Les placements temporaires sont constitués de dépôts à terme, d'obligations et d'un Bon du trésor. Les taux annuels d'intérêts des placements temporaires détenus à la fin de l'exercice varient de 4,25 % à 5,75 % et les échéances s'étendent de douze jours à quatre-vingt-onze jours. La valeur au marché de ces placements est approximativement de 1 224 000 $ en 1999 (951 000 $ - 1998).

4. AVANCES ET DETTES INTERFONDS

Les avances et dettes interfonds ne portent pas intérêt et sont remboursables au cours de l'exercice suivant.

5. PLACEMENTS

Les placements à long terme sont constitués d'obligations. La valeur à la cote des obligations s'élève approximativement à 379 000 $ au 31 mars 1999 (516 000 $ - 1998). Ces obligations portent intérêt à des taux annuels variant de 5,75 % à 6,5 % et les échéances s'étendent de janvier 2002 à octobre 2004.

6. IMMOBILISATIONS

	Coût	Amortissement cumulé	Net 1999	Net 1998
	$	$	$	$
Terrain	60 700	-	60 700	60 700
Bâtiment	988 591	413 217	575 374	554 475
Mobilier et équipement de bureau	181 226	143 483	37 743	47 178
Équipement informatique	147 374	75 019	72 355	37 061
	1 377 891	**631 719**	**746 172**	**699 414**

L'amortissement de l'exercice totalise 65 460 $ (55 630 $ - 1998).

7. COTISATIONS PERÇUES D'AVANCE

Les cotisations perçues d'avance incluses au Fonds d'administration au 31 mars 1999 proviennent de l'encaissement des cotisations de l'exercice financier 1999-2000.

8. DETTE À LONG TERME

	1999	1998
	$	$
Emprunt bancaire échéant en novembre 2003, portant intérêt annuel au taux de 7,91 %, garanti par le bâtiment. L'emprunt est remboursable en versements mensuels de 4 990 $ incluant les intérêts.	276 960	311 498
Moins : Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice	39 732	33 010
	237 228	**278 488**

Les versements en capital exigibles au cours des prochains exercices s'établissent de la façon suivante :

Exercice prenant fin en	$
2000	39 732
2001	42 934
2002	46 395
2003	50 136
2004	97 763
	276 960

Les intérêts de l'exercice totalisent 27 498 $ (33 099 $ - 1998).

9. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

L'Ordre s'est engagé par bail pour la location d'équipement de bureau au montant approximatif de 58 000 $. Les paiements exigibles au cours des prochains exercices s'établissent approximativement de la façon suivante :

Exercice prenant fin en	$
2000	28 000
2001	19 000
2002	10 000
2003	1 000
	58 000

10. FLUX DE TRÉSORERIE

L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté car il n'apporterait aucun renseignement supplémentaire favorisant une meilleure compréhension des états financiers.

11. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres des états financiers de 1998 ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 1999.

12. L'AN 2000

Le passage à l'an 2000 pose un problème parce que de nombreux systèmes informatiques utilisent deux chiffres plutôt que quatre pour identifier l'année. Les systèmes sensibles aux dates peuvent confondre l'an 2000 avec l'année 1900 ou une autre date, ce qui entraîne des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Les répercussions du problème du passage à l'an 2000 pourront se faire sentir le 1er janvier de l'an 2000, ou encore avant ou après cette date, et si l'on n'y remédie pas, les conséquences sur l'exploitation et l'information financière peuvent aller d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes qui pourrait nuire à la capacité de l'entité d'exercer normalement ses activités. Il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 qui ont une incidence sur l'entité, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les clients, les fournisseurs ou d'autres tiers, seront entièrement résolus.

TABLEAU DES CHARGES - FONDS D'ADMINISTRATION
De l'exercice terminé le 31 mars 1999

	1999 $	1998 $
Salaires	893 237	905 319
Honoraires de présence	207 126	206 178
Charges sociales	103 361	110 162
Frais juridiques	15 006	7 418
Frais de vérification	11 000	10 127
Honoraires professionnels	224 791	234 346
Honoraires des interprètes et conférenciers	15 600	12 340
Formation	32 401	25 684
Frais de séjour et de déplacements	282 204	336 901
Frais d'expédition	100 285	135 580
Télécommunications	20 226	26 561
Publicité et promotion	57 949	441 071
Imprimerie et photocopies	140 074	121 108
Rapport annuel	9 399	8 455
Fournitures de bureau	36 453	32 502
Documentation	13 447	17 762
Fournitures diverses	323	1 403
Graphisme et photographies	38 808	28 148
Rédaction et traduction	10 406	4 762
Entretien et réparations	21 877	23 894
Entretien d'équipement	10 750	9 269
Assurances	4 842	5 247
Taxes	45 764	45 443
Location d'équipement	60 712	58 868
Intérêts sur la dette à long terme	27 498	33 099
Électricité	41 844	14 157
Amortissement - bâtiment	30 283	29 183
Amortissement - mobilier et équipement de bureau	9 436	11 011
Amortissement - équipement informatique	25 741	15 436
Cotisation - Conseil interprofessionnel du Québec	28 283	24 779
Assurance de la responsabilité professionnelle	86 530	96 395
Autres charges	18 726	13 652
Taxes sur les produits et services	55 095	84 678
Taxes de vente du Québec	65 590	85 515
	2 745 067	**3 216 453**

Ce rapport annuel de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec couvre l'exercice financier du 1er avril 1998 au 31 mars 1999 et est rédigé conformément au Règlement concernant les normes relatives à la rédaction et au contenu du rapport annuel des ordres professionnels, R.R.Q., 1981, c. C-26, r. 4.

En complément d'information, l'Ordre présente également les rapports d'activités des différents services du siège social.

Ce rapport annuel est publié par l'OIIAQ :

Coordination
Direction des communications

Révision linguistique
Guylaine Boucher

Conception graphique
Communication visuelle Bizier & Bouchard

Impression
Imprimerie Maska

ISBN 2-9803442-6-5
Dépôt légal- Bibliothèque nationale du Québec, 1999